



Le présent document regroupe :

- Les Conditions générales d'utilisation de la Plateforme Yoopies.fr et des Prestations de Services à la Personnes associées pour les Utilisateurs s'inscrivant dans le cadre de la recherche et de la réalisation de prestations de services à la personnes (garde d'enfant, aide-ménagère, soutien scolaire, etc.) ;
- Les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme Yoopies.fr et des Prestations de Services de Garde d'Animaux pour les Utilisateurs s'inscrivant dans le cadre de la recherche et de la réalisation de prestations de garde d'animaux.

Les Utilisateurs doivent prendre connaissance et agréer aux conditions générales pertinentes selon leur usage de la Plateforme Yoopies.fr.

Cliquez sur l'un des liens ci-dessous pour vous rendre sur le document adéquat en fonction des Services utilisés sur la Plateforme Yoopies :

- [Conditions générales d'utilisation de la Plateforme Yoopies.fr et des Prestations de Services à la Personnes associées \(hors garde d'animaux\)](#)
- [Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme Yoopies.fr et des Prestations de Services de Garde d'Animaux](#)



Conditions générales d'utilisation de la Plateforme Yoopies.fr et des Prestations de Services à la Personnes associées (hors garde d'animaux)

Date de dernière mise à jour : 21 août 2025

Mentions légales

Le présent site est produit et édité par Yoopies Service, société par actions simplifiées, au capital de 27 850,00 €, dont le siège social est situé au Cs 48756 58 rue de Monceau 75380 Paris CEDEX 08 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 834 243 909.

Email de contact : contact@yooopies.fr

Numéro de TVA intracommunautaire : FR13834243909

Numéro SIRET : 83424390900027

Le présent site est hébergé à Paris, France, par Amazon Web Services (AWS). Le siège social d'Amazon Web Services (AWS) se situe à Inc. P.O/ Box 81226 – Seattle, WA 98108-1226, téléphone : (206) 266-4064 (<http://aws.amazon.com>).

Préambule

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente des services du site Internet Yoopies.fr (ci-après les « Conditions Générales d'Utilisation » ou « CGU ») ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des services en ligne proposés par la société Yoopies Services (ci-après la « Société » ou « Yoopies »), éditrice des sites yoopies.fr et yoopies.com et de préciser le cadre des relations entre les Membres et la Plateforme.

Le site Yoopies France est disponible en français à l'adresse : yoopies.fr, ou en anglais, à partir de l'adresse : en.yooopies.fr.

L'Utilisateur peut accéder aux Services proposés par Yoopies dans d'autres pays en cliquant sur les drapeaux correspondants du site Yoopies.com.

Il est d'ors et déjà rappelé que les présentes ne constituent aucunement une consultation juridique que seuls les professionnels du droit sont habilités à donner.

Article 1 – Définitions



Dans les présentes Conditions générales d'Utilisation, les mots ou expressions commençant par une majuscule, employés au singulier ou au pluriel, ont pour définition celle figurant ci-dessous :

« **Abonnement Premium** » : désigne un forfait payant donnant accès aux Services payants de Yoopies.fr sur une période limitée dans le temps renouvelable tacitement pour une période équivalente à celle choisie initialement ;

« **Aide à la Réalisation des Démarches Administratives** » : assistance fournie par Yoopies dans la réalisation des formalités administratives entreprises par l'Intervenant et/ou le Demandeur en vue d'effectuer les prestations de service à la personne proposées *via* la Plateforme ;

« **Contenus** » : désigne tous propos, message ou information de quelque nature que ce soit (textes, images, vidéos, photographies, commentaires, marques, dénominations sociales etc.), mis en ligne par un Membre ;

« **Demandeur** » : désigne le Membre, personne physique, souhaitant faire appel aux services d'un Intervenant par l'intermédiaire de la Plateforme ;

« **Données** » ou « **Données Personnelles** » : désigne les données à caractère personnel permettant d'identifier l'Utilisateur ;

« **Intervenant** » : désigne le Membre inscrit sur Yoopies.fr prêt à réaliser la Mission sollicitée par le Demandeur ou proposant des Missions de Services à la Personne aux Demandeurs. L'Intervenant peut être un particulier ou un professionnel exerçant éventuellement en nom propre.

Les Intervenants disposant du statut auto-entrepreneur et d'un agrément ou d'une déclaration (ci-après « Déclaration « Services à la Personne » ») les autorisant à effectuer des prestations de garde à domicile se voient attribuer le statut « Auto-entrepreneur » sur leur profil Yoopies, étant précisé que cette mention est visible par les Demandeurs.

L'Intervenant peut exercer une activité de garde d'enfants (baby-sitter, nounou, assistante maternelle), de ménage, de soutien scolaire, de garde d'animaux ou d'aide aux proches dépendants ;

« **Membre** » : désigne l'Intervenant ou le Demandeur inscrit sur la Plateforme Yoopies.fr ;

« **Mission** » : désigne la prestation confiée par le Demandeur à l'Intervenant ;

« **Plateforme** » : désigne le site internet Yoopies accessible en ligne à l'adresse <https://yoopies.fr> ou à l'adresse <https://yoopies.com> ;

« **Services** » : désigne l'ensemble des services gratuits ou payants proposés par la Plateforme ;

« **Services à la Personne** » : désigne l'ensemble des prestations proposées par la Plateforme telles que la garde d'enfants, le ménage, le soutien scolaire, l'aide aux proches dépendants ;



« Utilisateur » : désigne toute personne utilisant la Plateforme, qu'il soit simple visiteur ou Membre ;

« Vérification » : désigne l'option proposée par Yoopies et choisie par l'Intervenant permettant d'attester de la véracité des informations renseignées sur son profil (document d'identité, titre de séjour, diplômes et assimilés).

Article 2 – Objet de l'activité de Yoopies

Yoopies propose les Services suivants :

- Yoopies met à la disposition des Intervenants et des Demandeurs des outils et moyens techniques leur permettant d'entrer en relation via la Plateforme aux fins de conclure un contrat de travail ou de prestations de services ;
- Yoopies héberge les demandes et offres de Missions et plus généralement tout Contenu généré par les Intervenants et Demandeurs ;
- Yoopies assiste les Utilisateurs lors de leurs démarches déclaratives et administratives visant à obtenir des aides pour les Services à la Personne ;
- Yoopies permet aux Utilisateurs de gérer l'organisation des Missions et leur paiement, selon les modalités définies dans les présentes.

Yoopies n'est ni mandataire, ni prestataire de service à domicile mais seulement une plateforme de mise en relation et d'accompagnement aux démarches administratives.

A ce titre, Yoopies met en relation des Demandeurs et des Intervenants proposant les prestations suivantes :

- Garde d'enfants à domicile : profils de nounous à domicile, en temps plein partagé ou non, de baby-sitters à temps partiel (sortie de crèche/école), en urgence ou de manière occasionnelle, ou encore d'assistant(e) maternel(le) ;
- Soutien scolaire à domicile : profils de professeurs particuliers pour des cours à domicile dans une vingtaine de matières (anglais, mathématiques, français, espagnol, physique, piano...) ;
- Assistance et/ou accompagnement des personnes âgées : profils de dames de compagnie et d'auxiliaires de vie pour aider les parents dépendants (courses, ménage, cuisine, toilette...) ;
- Entretien de la maison et travaux ménagers : profils d'aides ménagères ou d'agents d'entretien pour toutes les tâches ménagères à domicile.

Il est d'ores et déjà souligné que les obligations de Yoopies se limitent à mettre en œuvre des moyens permettant aux Intervenants et Demandeurs d'entrer en relation.

Article 3 – Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation

L'utilisation du site Yoopies.fr est soumise aux présentes CGU. En utilisant le site Yoopies.fr pour les prestations mentionnées à l'article 2, les Utilisateurs reconnaissent avoir lu, compris



et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation. De même, en utilisant le site Yoopies.fr, les Utilisateurs reconnaissent avoir accepté la politique de confidentialité et de protection des données personnelles (ci-après la « Politique de Confidentialité ») consultable à tout moment sur son site internet.

La société Yoopies peut à tout moment modifier et mettre à jour les présentes Conditions Générales d'Utilisation et la Politique de Confidentialité. Les Conditions Générales et la Politique de Confidentialité et de Protection des Données Personnelles en vigueur au moment de l'utilisation du site Yoopies.fr sont celles qui sont opposables à l'Utilisateur.

Il est recommandé à tout Utilisateur de se tenir régulièrement informé des Conditions Générales d'Utilisation en vigueur. La prise de connaissance de la version des Conditions Générales d'Utilisation et de la Politique de Confidentialité et de Protection des Données en vigueur peut se faire à tout moment sur le site yoopies.fr, en bas de page.

Article 4 – Accès et Utilisation de la Plateforme

4.1. Accès à la Plateforme

La Plateforme est accessible 24h/24, 7 jours sur 7.

Toutefois, Yoopies se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de suspendre temporairement la Plateforme ou l'accès aux Services à distance notamment pour effectuer une mise à jour, des opérations de maintenance ou des modifications sur les serveurs.

Yoopies se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, la Plateforme et les Services qui y sont disponibles.

En cas d'indisponibilité temporaire ou prolongée de la Plateforme, notamment dans le cas de survenance de « *bogues* » ou en cas de fermeture définitive de cette dernière, Yoopies ne pourra être tenue pour responsable des dommages survenus, autre que ceux découlant directement de l'inexécution de ses obligations énumérées dans les présentes.

Yoopies ne garantit pas que la Plateforme fonctionne sans interruption et que les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus.

Yoopies ne saurait être tenue responsable s'il apparaît qu'un ou plusieurs Utilisateurs ne parviennent pas à se connecter à la Plateforme du fait d'un défaut technique ou de tout autre problème.

La Plateforme réunit des Demandeurs qui sont inscrits sur la Plateforme aux fins d'être mis en relation avec des Intervenants. Ils se proposent de rémunérer les Intervenants pour la réalisation de Missions de Services à la Personne.

L'accès à la Plateforme pour les Demandeurs est réservé à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation, dans le cadre de ses besoins propres de Services à la Personne et



non à des fins de revente, location ou échange des Services au profit de tiers, dans le cadre d'une activité professionnelle ou occasionnelle.

Les Intervenants proposent quant à eux une Mission de Service à la Personne. L'accès à la Plateforme pour les Intervenants est réservé à :

- toute personne physique de plus de 16 ans, disposant d'une autorisation d'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire français, d'une assurance responsabilité civile et justifiant d'un casier judiciaire vide ;
- tout professionnel sous statut auto-entrepreneur disposant d'un agrément ou ayant procédé à une déclaration « Service à la Personne » rendant ses Missions éligibles aux avantages fiscaux tels que définis par l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et justifiant d'un casier judiciaire vide.

Les Demandeurs et les Intervenants doivent résider habituellement en France pour s'inscrire et utiliser la Plateforme yoopies.fr. A défaut, ceux-ci s'exposent à la suspension automatique ou manuelle de leur compte par Yoopies, sans que la responsabilité de cette dernière puisse être engagée à ce titre.

Il est interdit à toute personne morale, et à toute personne physique agissant pour le compte d'une personne morale, de s'inscrire sur la Plateforme en tant que Demandeur sans autorisation écrite préalable de Yoopies, d'entrer en contact avec des Intervenants, de récupérer partiellement ou en totalité la base de données du site Internet, ou d'utiliser la Plateforme.

Yoopies se réserve le droit d'exclure tout Utilisateur inscrit sur la Plateforme et d'initier toute action en justice si elle estime être victime d'un préjudice à raison de tels agissements, et en particulier en cas d'utilisation à des fins commerciales ou de prospection de sa base de données (prospection et/ou collecte d'informations sur les utilisateurs de [Yoopies.fr](https://yoopies.fr), utilisation des coordonnées des Intervenants, publicité abusive, etc.).

Les Demandeurs et les Intervenants inscrits sur la Plateforme sont désignés ensemble les « Membres ».

Yoopies agit en tant que simple intermédiaire dans la mise en relation entre les Demandeurs et les Intervenants.

4.2. Inscription sur la Plateforme

L'utilisation des Services nécessite que l'Utilisateur s'inscrive sur la Plateforme, en remplissant le formulaire disponible en ligne sur la Plateforme prévu à cet effet afin de devenir Membre. Dans cette perspective, l'Utilisateur doit renseigner l'ensemble des informations indiquées comme obligatoires. Ces informations doivent être exactes, à jour, sincères, justifiées à première demande de Yoopies et être mises à jour régulièrement par le Membre depuis son compte.



Le Membre doit notamment indiquer une adresse e-mail valide qui lui permettra de confirmer son inscription et un numéro de téléphone à partir duquel il peut être joint.

Lorsque l'adresse e-mail renseignée permet la création de multiples alias (adresse e-mail type gmx.fr ou gmx.com), Yoopies peut, sans engager sa responsabilité à ce titre, suspendre de façon manuelle ou automatique le compte associé à ladite adresse e-mail.

Cette action vise à prévenir toute fraude ou arnaque intentée au moyen de ce type d'adresse e-mail sur la Plateforme. Le compte pourra être débloqué sur demande expresse du Membre, à l'adresse contact@yooopies.fr, après vérification de celui-ci par les services techniques de Yoopies.

Yoopies se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute inscription en cas de non-respect des présentes CGU.

Le Membre s'engage à utiliser personnellement la Plateforme et à ne permettre à aucun tiers d'y avoir accès à sa place ou pour son compte. Le Membre s'engage à ne créer qu'un seul compte.

Le Membre s'engage à veiller au maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Toute Mission effectuée avec l'identifiant et le mot de passe du Membre sera réputée être effectuée par celui-ci, et le Membre en sera dès lors le seul responsable.

4.2.1. Dispositions propres aux Intervenants

(i) Vérification des profils Intervenants

Dans le but de garantir aux Demandeurs la véracité des informations transmises par les Intervenants qui sont amenés à réaliser des Missions de Services à la Personne, Yoopies.fr propose un système de Vérification de profil (ci-après les « Intervenants Vérifiés »).

La Vérification de profil consiste à vérifier l'identité, les coordonnées et les éventuels diplômes des Intervenants, étant précisé que Yoopies ne peut pas garantir la véracité des informations personnelles fournies par les Intervenants, selon les modalités suivantes :

- S'agissant de l'identité : l'Intervenant transmet électroniquement la copie de sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis et titre de séjour valide pour les résidents hors Union européenne). Yoopies vérifie la concordance du nom, prénom et âge transmis lors de l'inscription sur la Plateforme ;
- S'agissant des diplômes : lorsque l'Intervenant indique avoir un quelconque diplôme, ce dernier en transmet électroniquement la copie. Yoopies vérifie que le diplôme a été délivré aux nom et prénom fournis lors de l'inscription de l'Intervenant.

La Vérification de profil n'est pas automatique, seul l'Intervenant pouvant en faire la Demande.

La Vérification de profil est gratuite et n'entraîne en conséquence aucun frais pour les Intervenants qui la sollicite. Elle n'est en revanche pas automatique, seul l'Intervenant pouvant en faire la demande.

Par exception, la Vérification est automatique pour :

- Les Intervenants sous statut auto-entrepreneur ;
- Les Intervenants ayant le statut d'assistant maternel agréé. Dans ce cas, Yoopies procède, en sus des informations mentionnées ci-dessus, à la vérification de l'agrément de l'assistant maternel.

La mention « Profil Vérifié » est visible par les Demandeurs et apparaît sur le profil de l'Intervenant Vérifié.

(ii) Statut « Auto-entrepreneur »

Afin de lutter contre le travail dissimulé, répandu dans le domaine de l'embauche d'Intervenants à domicile, Yoopies propose aux Intervenants de devenir des professionnels habilités dans le domaine des Services à la Personne en adoptant le statut auto-entrepreneur (ci-après les « Intervenants Auto-entrepreneur »).

Yoopies simplifie le recours des Demandeurs aux Intervenants Auto-entrepreneur de la façon suivante :

- en établissant des factures électroniques de Mission de Services à la Personne pour le compte et au nom de l'Intervenant et destinées au Demandeur en vertu du mandat de facturation signé entre Yoopies et l'Intervenant. Dans cette hypothèse, Yoopies perçoit une commission sur le montant des factures d'un montant de 1,12 € par heure travaillée ;
- en simplifiant les démarches administratives afin d'obtenir les aides dont peuvent bénéficier les Demandeurs ayant recours à des professionnels habilités dans le domaine des Services à la Personne.

Pour que le profil de l'intervenant soit estampillé « Auto-entrepreneur », deux conditions cumulatives doivent être remplies :

- L'intervenant doit être auto-entrepreneur et avoir effectué une déclaration « Services à la Personne » rendant les Missions éligibles aux avantages fiscaux tels que définis par l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts ;
- L'intervenant doit signer une convention de facturation permettant à Yoopies de facturer en son nom et pour son compte les Missions de Services à la Personne.

Dans l'hypothèse où l'Intervenant est un particulier ne disposant pas du statut auto-entrepreneur et/ou n'ayant pas effectué une déclaration « Services à la Personne », Yoopies pourra lui proposer d'effectuer les démarches en son nom et pour son compte afin de les obtenir.

La mention « Auto-entrepreneur » est visible par les Demandeurs et apparaît sur le profil de l'Intervenant Auto-entrepreneur.

4.2.2. Dispositions propres aux Demandeurs

Les Demandeurs peuvent publier une annonce décrivant la mission de Services à la Personne qu'ils souhaitent faire réaliser par un Intervenant.



En publiant une annonce, les Demandeurs acceptent que Yoopies relaie cette annonce auprès de ses partenaires, afin de maximiser leurs chances de trouver une personne correspondant à leurs attentes. Seul le contenu de l'annonce est automatiquement relayé et publié sur le site desdits partenaires de Yoopies. L'identité des Demandeurs reste confidentielle et non apparente sur le site annonceur.

Pour pouvoir entrer en contact avec les Demandeurs, toute personne intéressée par l'annonce apparente sur le site du partenaire sera automatiquement redirigée sur la Plateforme Yoopies.fr, avec obligation d'inscription pour pouvoir prendre contact avec les Demandeurs.

4.3. Classement des annonces

L'insertion et le classement des annonces des Membres dans les résultats de recherche sur la Plateforme dépendent de différents facteurs. Lorsqu'une recherche est effectuée par un Demandeur et que le résultat des recherches est classé par le critère de pertinence, certaines annonces peuvent être affichées en premier en tête de résultats, notamment pour les profils suivants :

- les profils Intervenants Auto-entrepreneur disposant d'une déclaration « Services à la Personne » ;
- les profils Intervenants ayant un bon avis déposé par un Demandeur ;
- les profils Intervenants les plus complets (photo, annonce complète, etc.) ;
- les profils Intervenants ayant bénéficié du dispositif Vérification de profil.

En sus, le Demandeur a la possibilité de classer l'affichage des annonces en fonction de :

- la pertinence (par défaut) : les annonces des Intervenants sont affichées en tête de résultats en fonction des critères du Demandeur ;
- la distance : les annonces des Intervenants dont la localisation géographique est la plus proche du Demandeur ayant effectué la recherche sont affichées en tête de résultats ;
- la note de l'Intervenant : les annonces des Intervenants ayant les meilleures notes (allant d'une à cinq étoiles) sont affichées en tête de résultats ;
- la date de publication : les annonces des Intervenants les plus récentes sont affichées en tête des résultats.

Lors d'une consultation d'annonce d'un Demandeur par un Intervenant, les annonces suivantes sont notamment affichées en tête de résultats :

- les annonces de garde d'urgence ;
- les annonces répondant aux critères de l'intervenant (disponibilité, langues parlées, etc.) ;
- les annonces des Demandeurs dont la localisation géographique est la plus proche de l'Intervenant ayant effectué la recherche ;
- les annonces des Demandeurs ayant souscrit un Abonnement Premium (cf. article 5.2 des présentes).

Article 5 – Conditions d'accès aux Services

5.1. Accès et inscription à la Plateforme

L'accès et l'inscription à la Plateforme sont gratuits.

Les Intervenants peuvent contacter gratuitement *via* la messagerie interne les Demandeurs ayant publié une annonce.

Les Demandeurs peuvent consulter les disponibilités des Intervenants.

En outre, en sus de l'inscription, les Demandeurs peuvent choisir de souscrire un Abonnement Premium pour devenir « Membre Premium », étant précisé que les trois formules proposées sont payantes.

Les Demandeurs n'ayant pas souscrit d'Abonnement Premium peuvent tout de même réserver des Intervenants.

En cas de réservation d'une Mission récurrente avec un Intervenant, la somme de 24,90 € sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire de tout Demandeur n'ayant pas souscrit d'Abonnement Premium le mois précédant la date prédéterminée de prélèvement, et ce jusqu'à l'arrêt de la Mission, si :

- l'Intervenant est salarié et le Demandeur a transmis ses identifiants Cesu ou Pajemploi à Yoopies conformément au mandat mentionné à l'article 5.6 des présentes ;
- l'Intervenant est auto-entrepreneur.

5.2. Abonnement Premium pour les Demandeurs

5.2.1. Avantages liés à la souscription de l'Abonnement Premium

Tout Demandeur Membre peut souscrire un Abonnement Premium (ci-après les « *Demandeurs Premium* ») proposé en formule mensuelle, trimestrielle ou annuelle, lui permettant de bénéficier des avantages suivants :

- les annonces des Demandeurs Premium apparaissent en tête des résultats lors d'une recherche effectuée par défaut par les Intervenants ;
- la possibilité de contacter de manière illimitée les Intervenants via la messagerie interne ;
- la possibilité de contacter de manière illimitée les autres Demandeurs ayant publié une annonce de garde partagée via la messagerie interne ;
- l'accès aux coordonnées téléphoniques de tous les Intervenants ayant accepté de les leur communiquer, étant précisé que l'accès aux coordonnées téléphoniques des

Intervenants n'est possible qu'après avoir obtenu une réponse de l'Intervenant par messagerie interne ;

- la possibilité de consulter les avis publiés par les autres Demandeurs sur les Missions des Intervenants. Ils peuvent contacter les Demandeurs auteurs des avis via la messagerie interne de manière illimitée ;
- l'assistance dans la réalisation des démarches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile et/ou au recours à un auto-entrepreneur ainsi qu'une assistance dans l'obtention des aides afférentes aux Services à la personne.

En outre, le Demandeur Premium bénéficie d'une solution de remplacement ponctuelle de leur Intervenant, dans la limite de trois jours consécutifs, dans le cas où celui-ci serait absent pour réaliser la Mission. Dans ce cas, le Demandeur doit en informer le service client Yoopies par téléphone entre 10h et 18h durant les jours ouvrés (du lundi au vendredi). Yoopies informera les Intervenants du besoin du Demandeur et le mettra en relation avec le premier Intervenant ayant répondu favorablement à la demande. Ce remplacement ponctuel, pourra, si sa durée est supérieure à un jour, être réalisé par plusieurs Intervenants. Le Demandeur reconnaît que Yoopies n'est soumis qu'à une obligation de moyen et ne saurait engager sa responsabilité dans l'hypothèse où aucun Intervenant ne serait disponible pour effectuer ce remplacement.

Les Demandeurs Premium peuvent également profiter de l'assurance Axa en cas de réservation d'une Mission avec un Intervenant ayant le statut auto-entrepreneur ou avec une personne physique individuelle (sont exclus les Intervenants ayant conclu un contrat de travail avec le Demandeur). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre rubrique dédiée au sein de nos [Règles Générales de diffusion](#).

Enfin, les Demandeurs Premium bénéficient d'un crédit offert par Yoopies d'un montant de 50 € en cas de première souscription à un Abonnement Premium trimestriel ou annuel. Ce montant est automatiquement crédité sur le compte du Demandeur Premium qui peut en bénéficier pour l'ensemble des Services à la Personne éligibles à la réservation.

Ce crédit, utilisable à tout moment, est limité à une seule fois par personne. Dès lors, le Demandeur Premium ne saurait en bénéficier plusieurs fois en procédant à plusieurs souscriptions d'Abonnement Premium. Toute tentative de manipulation du système ou d'utilisation des crédits par le biais de soumission en vrac, d'un tiers ou d'un groupe, d'une macro, d'un « script », de la « force brute », du masquage de l'adresse IP, de l'utilisation d'une identité frauduleuse, ou de toute autre moyen automatisé (y compris tout système conçu pour pénétrer d'autres systèmes) est strictement interdite. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la clôture du compte du Demandeur et l'invalidation des crédits, lesquels devront être remboursés à Yoopies s'ils ont été utilisés. Le cas échéant, Yoopies se réserve le droit d'initier toute action en justice si elle estime être victime d'un préjudice à raison de tels agissements. L'annulation de la reconduction de l'Abonnement Premium souscrit entraînera l'invalidation des crédits sur le compte du Demandeur.

5.2.2. Coût de l'Abonnement Premium

Le prix des Abonnements Premium est dégressif selon la durée d'abonnement souhaitée :



- Pour un mois : 34,90 € TTC, soit 29,08 € HT
- Pour trois mois : 57,00€ TTC (soit 19,00€ TTC par mois), soit 47,5€ HT
- Pour un an : 168,00€ TTC (soit 14,00€ TTC par mois), soit 140,00€ HT

Le prix toutes taxes comprises (TTC) des Abonnements Premium figure sur la Plateforme dans la rubrique réservée à cet effet (<https://yooopies.fr/premium>).

Le paiement s'effectue comptant en ligne par carte bancaire (carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard).

Les Demandeurs doivent indiquer le numéro de leur carte bancaire, ainsi que la date de validité et les trois derniers chiffres du pictogramme figurant au dos de la carte. Le protocole de sécurisation SSL (Secure Sockets Layer) garantit une totale confidentialité des informations personnelles transmises par Internet.

Tout paiement est irrévocable, aucun remboursement partiel ou total de l'Abonnement Premium ne pourra ainsi être accordé par Yooopies sauf s'il est demandé dans le délai légal de rétractation de quatorze (14) jours, hors exception prévue à [l'article L. 221-28 1° du Code de la consommation](#) (cf. article 10 des présentes).

5.2.3. Codes promotionnels

Les Demandeurs ont la possibilité d'indiquer un code promotionnel susceptible de leur offrir une remise sur le prix public ou un nombre de jours d'Abonnement gratuit.

Par l'acceptation des présentes, les Membres reconnaissent que les codes promotionnels :

- ne peuvent être utilisés à des fins autres que celles envisagées selon les conditions spécifiques établies par Yooopies pour chaque code promotionnel ;
- ne peuvent pas être dupliqués, vendus ou transférés d'aucune façon, ni être mis à la disposition du public en général en étant partagés sur un forum public, un réseau social ou tout autre support de partage public, y compris au sein d'un profil privé, sauf autorisation expresse de Yooopies ;
- peuvent expirer avant d'être utilisés et être désactivés par Yooopies à tout moment pour quelque raison, sans que cela puisse engager la responsabilité de Yooopies.

Yooopies se réserve le droit de refuser l'octroi de tout code promotionnel et/ou rendre la commande et l'utilisation de ces codes promotionnels d'un Membre invalide en cas d'utilisation erronée, frauduleuse, illégale ou contraire aux conditions spécifiques applicables aux codes promotionnels ou aux présentes. En outre, dans cette hypothèse, Yooopies se réserve le droit de :

- procéder à la clôture du compte du Membre n'ayant pas respecté les conditions mentionnées ci-dessus ;
- demander le remboursement aux Membres des codes promotionnels utilisés dans un autre but que celui précisé dans les conditions spécifiques établies par Yooopies ou dans les présentes.

5.2.4. Reconduction de l'Abonnement Premium

L'Abonnement Premium est reconduit tacitement pour la même durée que celle choisie initialement.

Il est possible de mettre fin au renouvellement automatique de l'Abonnement Premium à tout moment, dans la partie « Mon Compte », rubrique « Premium », volet « Options », en cliquant sur « Comment interrompre ma reconduction automatique? » puis en cliquant sur « Interrompre la reconduction automatique ».

Le Demandeur est informé de la reconduction automatique au moment du paiement de l'Abonnement Premium. L'information est donnée sur la page dédiée avant de procéder à ces opérations et lors de la réception du courrier électronique confirmant l'Abonnement Premium.

Conformément aux [articles L. 215-1 et suivants du Code de la consommation](#)*, à chaque échéance mensuelle ou trimestrielle de paiement de l'abonnement, l'Intervenant reçoit un courrier électronique de confirmation de son renouvellement, mentionnant la possibilité d'interrompre la reconduction automatique. En cas d'échéance annuelle, le Demandeur reçoit un courrier électronique un mois avant le jour de sa reconduction mentionnant la possibilité d'interrompre la reconduction automatique.

Dans le cas où un Intervenant est en cours de Mission avec un Demandeur, ce dernier ne pourra pas mettre fin au renouvellement automatique de l'Abonnement Premium tant que la ou les Mission(s) n'aura(ont) pas été achevée(s) ou annulée(s).

** Article L. 215-1 du Code de la consommation : « Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.*

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur . »

Article L. 215-2 du Code de la consommation : « Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement . »

Article L. 215-3 du Code de la consommation : « Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels. »

Article L. 241-3 du Code de la consommation : « Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal . »

Article 6 – Description des Services

6.1. Messagerie interne

6.1.1. Prise de contact par le Demandeur

Le Demandeur peut contacter un Intervenant par messagerie interne. Après son inscription, le Demandeur a la possibilité d'envoyer 3 prises de contact à des Intervenants gratuitement sans avoir au préalable souscrit à l'Abonnement Premium, en cliquant sur « Contacter » sur le profil de l'Intervenant.

Les Demandeurs doivent souscrire un Abonnement Premium s'il souhaite effectuer plus de trois (3) prises de contact avec un Intervenant différent. Par exception, les Demandeurs peuvent contacter de façon illimitée et gratuitement les Intervenants ayant le statut d'assistant maternel.

Lors de la prise de contact avec l'Intervenant, le Demandeur doit renseigner sa demande de Mission en précisant le type de Service à la Personne souhaité, la fréquence de la Mission, les jours de la semaine travaillés et les horaires effectués.

Si l'Intervenant accepte la prise de contact du Demandeur, le Demandeur peut alors proposer, sous réserve d'avoir souscrit à un Abonnement Premium :

- un ou plusieurs entretiens à l'Intervenant, en spécifiant la date, les horaires, ainsi que le lieu de rendez-vous s'il s'agit d'un entretien en face à face ;
- un entretien téléphonique. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'indiquer le lieu de rendez-vous.

L'Intervenant peut accepter ou refuser une demande d'entretien ou une demande de réservation de la part d'un Demandeur.

6.1.2. Prise de contact par l'Intervenant



Un Intervenant peut contacter un Demandeur via la messagerie interne. Lors de la prise de contact avec la Demandeur, l'Intervenant est invité à présenter sa motivation vis-à-vis de l'offre du Demandeur.

L'Intervenant peut envoyer des messages écrits à un Demandeur, sous réserve que la prise de contact initiale ait été acceptée par les deux parties.

6.2. Réservation (demande de Mission)

6.2.1. Modalités de réservation

Yoopies s'inscrit dans une démarche de responsabilisation sociale et sociétale, tant vis-à-vis du Demandeur que de l'Intervenant. Ainsi, afin de lutter contre le travail dissimulé, répandu dans le domaine de l'embauche d'Intervenants à domicile, le Demandeur s'engage à recourir à la réservation en ligne des Intervenants pour la réalisation des Missions et s'engage à ne pas rémunérer des Missions d'Intervenants en dehors de la Plateforme.

A ce titre, les tarifs demeurent librement négociés entre le Demandeur et l'Intervenant dans le respect de la réglementation applicable.

L'Intervenant inscrit sur la Plateforme s'engage à toujours recourir à la réservation en ligne sur la Plateforme pour effectuer ses Missions et s'engage à ne pas accepter de rémunération de ses Missions de la part des Demandeurs en dehors de la Plateforme.

La société Yoopies se réserve le droit d'exclure tout Utilisateur inscrit sur la Plateforme qui ne respecterait pas ces dispositions.

Le Demandeur peut faire une demande de Mission sans avoir envoyé au préalable un message à l'Intervenant.

Le Demandeur a toute liberté pour choisir l'Intervenant qui correspond le mieux à ses besoins, soit en lui adressant directement une demande de Mission *via* le formulaire de Mission soit en retenant sa candidature suite à la diffusion de l'offre de Mission sur la Plateforme.

En aucun cas Yoopies ne conseille ou ne guide le Demandeur dans le choix d'un Intervenant. Le Demandeur est seul responsable de la sélection de l'Intervenant qu'il contacte et s'engage à respecter la législation en vigueur dans le cadre de l'établissement des relations contractuelles.

Yoopies ne garantit pas au Demandeur que l'Intervenant dispose des documents nécessaires lui permettant d'exercer une activité salariée ou non salariée en France. La responsabilité de Yoopies ne pourra être engagée à ce titre.

Pour réserver un Intervenant, le Demandeur remplit un formulaire de Mission décrivant la Mission de Service à la Personne qu'il souhaite faire réaliser par un Intervenant. Le Demandeur indique notamment dans le formulaire de réservation les informations suivantes :

- le type de service ;
- la fréquence de la Mission (Mission unique ou Mission récurrente) ;

- les jours de la semaine et les horaires de la Mission ;
- la date de début de la Mission ;
- la date de fin de la Mission ;
- un message personnalisé précisant les besoins et fournissant les informations essentielles pour la bonne réalisation de la Mission ;
- l'adresse du lieu de la Mission ;
- un numéro de téléphone ;

L'option filtre « Vacances scolaires » permet d'exclure la période des vacances scolaires d'une Mission récurrente. Si le Demandeur coche cette case, les semaines correspondant aux périodes de vacances scolaires seront automatiquement ajustées à zéro.

De manière générale, le Demandeur s'engage à fournir toutes les informations et les moyens nécessaires pour permettre à l'Intervenant de réaliser la Mission et s'engage rémunérer l'Intervenant pour sa Mission.

Le coût horaire affiché sur la Plateforme correspond au prix pour une heure de Mission. Ce prix inclut la rémunération de Yoopies (cf. Articles 8 des présentes) pour ses prestations d'Aide à la Réalisation des Démarches Administratives.

Le prix de la Mission s'affiche sous la mention « Total à payer » dans le récapitulatif de réservation.

S'il s'agit d'une Mission unique, le prix correspond au coût horaire multiplié par le nombre d'heures réalisées dans le cadre de la Mission.

S'il s'agit d'une Mission récurrente, le prix correspond au coût horaire multiplié par le nombre d'heures mensuelles réalisées dans le cadre de la Mission.

Le prix est libellé en euro et s'entend toutes taxes comprises (TTC).

Yoopies remet gratuitement au nom et pour le compte de l'Intervenant un devis personnalisé au Demandeur lorsque l'Intervenant est auto-entrepreneur et propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à cent (100) euros TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

6.2.2. Codes promotionnels

Les Demandeurs ont la possibilité de renseigner un code promotionnel susceptible d'offrir une remise sur le coût horaire ou des heures de Mission gratuites. Ce code promotionnel doit être renseigné au moment de la confirmation de la demande de réservation et/ou au moment de la réservation dans l'encadré « Code promo » prévu à cet effet. Le Demandeur devra cliquer sur « Appliquer » afin que le code promotionnel soit bien pris en compte.

Par l'acceptation des présentes, les Membres reconnaissent que les codes promotionnels :

- ne peuvent être utilisés à des fins autres que celles envisagées selon les conditions spécifiques établies par Yoopies pour chaque code promotionnel ;
- ne peuvent pas être dupliqués, vendus ou transférés d'aucune façon, ni être mis à la disposition du public en général en étant partagés sur un forum public, un réseau

social ou tout autre support de partage public, y compris au sein d'un profil privé, sauf autorisation expresse de Yoopies ;

- peuvent expirer avant d'être utilisés et être désactivés par Yoopies à tout moment pour quelque raison sans que cela engage la responsabilité de Yoopies.

Yoopies se réserve le droit de refuser tout code promotionnel et/ou rendre la commande et l'utilisation des codes promotionnels d'un Membre invalide en cas d'utilisation des codes promotionnels erronée, frauduleuse, illégale ou contraire aux conditions spécifiques applicables aux codes promotionnels ou aux présentes.

En outre, dans cette hypothèse, Yoopies se réserve le droit de :

- procéder à la clôture du compte du Membre n'ayant pas respecté les conditions mentionnées ci-dessus ;
- demander le remboursement aux Membres des codes promotionnels utilisés dans un autre but que celui précisé dans les conditions spécifiques établies par Yoopies ou dans les présentes.

6.2.3. Evaluation du coût de la Mission et des aides

Pour faciliter la déclaration (cf. Article 6.6 des présentes) et offrir une évaluation approximative du coût réel de la Mission (après l'obtention des aides sociales et fiscales attribués dans le domaine des Services à la Personne), le récapitulatif de réservation évalue également les cotisations sociales afférentes à la Mission et les aides auxquelles le Demandeur peut prétendre au titre des Services à la Personne.

Ces aides sont estimées de manière indicative, en fonction des informations renseignées par le Demandeur et incluent en principe (sous réserve de l'évolution de la législation en vigueur en vertu de laquelle Yoopies ne donne aucune garantie) :

- le nombre d'enfants à charge du foyer du Demandeur ;
- l'âge du dernier enfant du Demandeur ;
- la situation familiale du Demandeur ;
- le code postal du Demandeur ;
- la fourchette du revenu fiscal du foyer du Demandeur de l'année précédant la demande.

Ces aides incluent notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, le Complément de Libre Choix de Mode de garde (CMG) versé mensuellement par la CAF pour la garde d'un enfant de moins de 6 ans, le crédit d'impôt pour les Services à la Personne ainsi que d'éventuelles aides locales.

Le coût effectif de la Mission correspond à la somme du prix de la Mission et des charges afférentes, minorée des aides susvisées et du crédit d'impôt auxquels le Demandeur peut prétendre.

S'il s'agit d'une Mission unique, le coût effectif correspond au coût effectif total de la Mission.



S'il s'agit d'une Mission récurrente, le coût effectif correspond au coût effectif mensuel de la Mission. Le coût effectif est également rapporté à une heure de Mission.

Les montants des cotisations sociales et des aides affichés sur la Plateforme ne sont qu'une estimation communiquée à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Ils ne sauraient engager la responsabilité de Yoopies.

L'obtention des aides est soumise à des conditions dont l'Utilisateur est invité à prendre connaissance, notamment sur les sites de la CAF (<https://www.caf.fr/>) et du gouvernement (<http://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne>).

6.2.4. Statut du Demandeur et de l'Intervenant

Si l'Intervenant réalisant la Mission est un particulier, le Demandeur aura le statut de particulier-employeur et devra déclarer le salaire versé (correspondant au prix de la mission moins la rémunération de Yoopies) à l'intervenant via les sites internet Pajemploi ou Cesu.

Pajemploi ou Cesu procédera au calcul et au prélèvement des cotisations sociales afférentes sur le compte bancaire du Demandeur et établira l'attestation fiscale permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %, dans la limite du plafond défini par le Code général des impôts. Pour faciliter la déclaration (cf. Article 6.6. des présentes), un récapitulatif est envoyé tous les mois par email au Demandeur.

Dans cette hypothèse, le Demandeur est considéré comme l'employeur de l'Intervenant. En cette qualité, l'Utilisateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du Code du travail, du Code de la sécurité sociale et de la Convention collective nationale des salariés du particulier-employeur.

Si l'Intervenant réalisant la Mission a le statut auto-entrepreneur, le Demandeur est considéré comme le client de l'Intervenant et l'Intervenant comme un professionnel prestataire de services. En cette qualité, le Demandeur conclut avec l'Intervenant un contrat de prestations de services.

Chaque mois, Yoopies établit des factures électroniques de prestations de services à domicile pour le compte et au nom de l'Intervenant destinées au Demandeur en vertu du mandat de facturation signé entre Yoopies et l'Intervenant Auto-entrepreneur.

La Plateforme en elle-même ne fournit pas de prestations de services à domicile mais agit en tant qu'intermédiaire en vue de mettre en relation les Membres.

Pour réserver un Intervenant pour une Mission récurrente, le Demandeur doit être Membre Premium et doit le demeurer tout au long de la Mission (cf. Article 5 des présentes).

Les présentes ne constituent aucunement une consultation juridique que seuls les professionnels du droit sont habilités à donner.

6.3. Modalités de paiement du prix de la Mission

Lors de sa première réservation d'une Mission, le Demandeur devra enregistrer ses coordonnées de carte bancaire sur laquelle sera effectuée une demande de



pré-autorisation auprès de sa banque pour les sommes engagées dans le cadre des Services (ci-après les « Sommes Engagées »), savoir :

- le prix total de la Mission en cas de Mission unique ;
- le prix mensuel de la Mission dans le cas d'une Mission récurrente.

Seules les cartes bancaires MasterCard, Visa et Carte Bleue sont acceptées.

Les données bancaires du Demandeur seront recueillies par le prestataire de paiement de Yoopies (ci-après dénommé « MangoPay ») et seront conservées par lui de façon sécurisée pendant le temps de son inscription sur la Plateforme afin de lui permettre de procéder à d'autres réservations ou d'être en mesure de payer les missions récurrentes ultérieures.

Les Sommes Engagées ne seront prélevées que si l'Intervenant accepte la Mission.

La transaction est conclue entre le Demandeur et l'Intervenant.

Le paiement en ligne est sécurisé.

Si, dans les quarante-huit (48) heures suivants la fin de la Mission, le Demandeur refuse de procéder au paiement de l'Intervenant, qu'une erreur survient dans le déroulement de la transaction ou, plus largement, que l'Intervenant n'est pas payé, Yoopies procède elle-même au paiement de l'Intervenant au titre de la Mission.

Conformément à l'article 1346 du Code civil, Yoopies est alors subrogée dans les droits de l'Intervenant et procède au recouvrement des sommes avancées directement auprès du Demandeur pour la réalisation de la Mission par l'Intervenant. Celui-ci dispose d'un délai de huit (8) jours à compter du paiement de l'Intervenant par Yoopies pour régulariser le remboursement.

S'il s'avère, dans ce cadre, que l'Intervenant n'avait pas réalisé ou avait partiellement réalisé la Mission réservée, l'Intervenant est tenu de restituer les sommes indûment perçues à Yoopies, en application des dispositions de l'article 1302-1 du Code civil, dans un délai de huit (8) jours à compter du paiement par Yoopies. Le Demandeur demeure quant à lui tenu de rembourser à Yoopies les sommes correspondant à la Mission partiellement réalisée par l'Intervenant, s'il y a lieu.

Yoopies se réserve le droit de suspendre le compte du Demandeur et/ou de l'Intervenant concerné(s) jusqu'à complète régularisation du paiement dans les conditions prévues à l'article 9.3. des présentes CGU.

6.4. Ajustement et validation de la réalisation d'une Mission

A l'issue de chaque Mission, dans le cadre d'une Mission unique, ou à tout moment, dans le cadre d'une Mission récurrente, le Demandeur devra confirmer la durée de la Mission réellement effectuée par l'Intervenant en l'ajustant si besoin.

Le Demandeur a 48h à compter de l'envoi de l'email d'ajustement, pour valider ou ajuster la durée réellement effectuée, faute de quoi la durée initialement retenue sera automatiquement validée et les sommes correspondant à la Mission seront automatiquement prélevées sur le compte du Demandeur et encaissées sur un compte de

cantonnement (« eWallet Demandeur ») ouvert à cet effet pour le Demandeur auprès de MangoPay, en vue du paiement de l'Intervenant.

En cas d'ajustement des heures effectuées par le Demandeur, la nouvelle durée renseignée sera validée et les sommes correspondant au prix de la Mission seront prélevées sur le compte bancaire du Demandeur et encaissées sur l'E-wallet Demandeur, selon les modalités suivantes :

- Si la durée effective de la Mission se trouve être supérieure à celle prévue initialement, le prix de la Mission correspondra au coût horaire multiplié par la durée initialement prévue dans le formulaire de Mission à laquelle s'ajoutent les heures supplémentaires effectuées ;
- Si la durée effective de la Mission se trouve être inférieure à celle prévue initialement, le prix de la Mission correspondra au coût horaire multiplié par la durée initialement prévue dans le formulaire de Mission, diminué du nombre d'heures n'ayant pas été réalisé par l'Intervenant.

Passé un certain délai et à défaut d'ajustement manuel par le Demandeur, la durée initialement retenue sera automatiquement validée et les sommes correspondant au prix de la Mission seront prélevées sur le compte bancaire du Demandeur, encaissées sur le E-wallet Demandeur.

En cas de désaccord entre le Demandeur et l'Intervenant, le prix de la Mission tel que fixé initialement lors de la réservation restera inchangé et l'Intervenant sera payé au prix de la Mission convenu initialement dans le formulaire de Mission.

Les Sommes Engagées, diminuées de la rémunération de Yoopies (cf. Article 8 des présentes) seront par la suite transférées sur E-wallet Demandeur vers un compte de cantonnement (ci-après le « E-wallet Intervenant ») ouvert à cet effet pour l'Intervenant auprès de MangoPay.

Les sommes versées sur le E-wallet Intervenant seront transférées par virement bancaire vers le compte bancaire de l'Intervenant dont les coordonnées auront été préalablement renseignées par lui au moment de la création de son compte Membre. Ce virement sera effectué :

- pour les missions uniques : dans un délai de 48h à l'issue de la réalisation de la Mission, après confirmation de l'ajustement des heures effectuées par le Demandeur ;
- pour les missions récurrentes : de manière mensuelle, après confirmation de l'ajustement des heures effectuées à partir du 25 de chaque mois par le Demandeur.

Les sommes versées au profit des Intervenants peuvent faire l'objet de retards, notamment pour des raisons extérieures à Yoopies.

Dans l'hypothèse où l'Intervenant n'a pas communiqué de coordonnées bancaires valides depuis son Compte Membre, Yoopies conservera les sommes dues à l'Intervenant sur le E-wallet Intervenant jusqu'à ce que la situation soit régularisée.



Yoopies notifiera à l'Intervenant par courrier électronique que des paiements sont en attente et qu'il lui revient de communiquer des coordonnées bancaires valides ou de nouvelles coordonnées bancaires, étant précisé que les sommes dues à l'Intervenant ne pourront plus être réclamées passé un délai de cinq ans.

L'Intervenant, en acceptant la Mission, s'engage à enregistrer ses coordonnées bancaires depuis son compte Membre afin de percevoir le prix de la Mission.

L'Intervenant reconnaît que les IBAN de la Financière des paiements électroniques et de Carrefour Banques ne sont pas acceptés par Yoopies.

6.5. Suspension et annulation d'une Mission

6.5.1. Suspension et annulation d'une Mission par le Demandeur

Un acompte de dix (10) euros sera retenu sur le E-wallet Demandeur et/ou prélevé sur le compte bancaire du Demandeur dans le cas où l'Intervenant a accepté une demande de Mission plus de 5 heures avant le début de la Mission et que le Demandeur annule celle-ci moins de 24 heures son commencement.

Par exception, aucun acompte ne sera retenu lors d'une annulation pour cas de force majeure.

En cas de suspension de Missions récurrentes, le Demandeur contactera directement l'Intervenant pour le prévenir de la suspension, sans nécessité d'annuler la Mission. Il pourra ajuster le nombre d'heures effectuées à zéro.

En cas d'annulation définitive d'une Mission récurrente, le Demandeur devra évaluer la qualité de la Mission de l'Intervenant et confirmer l'interruption définitive de la Mission. Le Demandeur aura la possibilité de procéder à l'ajustement de la Mission récurrente dans les conditions décrites à l'article 6.4.

6.5.2. Suspension et annulation par l'Intervenant

Les Intervenants peuvent procéder à l'annulation d'une Mission, sans frais et sans possibilité de dédommagement pour le Demandeur.

En cas de suspension d'une Mission récurrente, l'Intervenant contactera directement le Demandeur pour le prévenir de la suspension, sans nécessité d'annuler la Mission. Le Demandeur pourra ajuster le nombre d'heures effectuées ultérieurement.

Yoopies se réserve le droit de fermer un compte d'un Membre en cas d'interruptions trop fréquentes.

6.6. Déclaration des heures réalisées par Intervenant

Afin de faciliter les démarches administratives du Demandeur sur les sites Pajemploi et Cesu, Yoopies propose d'effectuer au nom et pour le compte de l'Utilisateur, chaque mois, la déclaration de la rémunération de son/ses Intervenants salarié(s) pour les Services à la Personne auprès de l'Urssaf (ci-après la « Déclaration »).



Pour ce faire, Yoopies propose au Demandeur de signer un mandat de tierce-déclaration avec Yoopies afin de donner mandat, en sa qualité de mandant, à Yoopies, en sa qualité de mandataire, d'effectuer pour son compte la Déclaration de son/ses Intervenants salariés(s) auprès de Pajemploi ou Cesu dans les conditions exposées dans le contrat de mandat transmis à l'Utilisateur au moment de l'inscription pour lecture et signature.

Afin que Yoopies puisse exécuter lesdits Services, le Demandeur devra renseigner sur son compte ses identifiants Pajemploi ou Cesu. A défaut, aucune Déclaration ne pourra être effectuée pour le compte du Demandeur.

Yoopies ne saurait engager sa responsabilité en cas d'informations erronées renseignées sur la Plateforme et qui entraînerait une fausse Déclaration auprès de Pajemploi ou Cesu et notamment en cas de Déclaration validée automatiquement par Yoopies en l'absence de validation du récapitulatif susmentionné par le Demandeur.

Article 7 – Appréciation de la qualité des Missions

Dès lors qu'une Mission a été réalisée par l'Intervenant, le Demandeur est invité à laisser un commentaire sur la qualité de la Mission effectuée par l'Intervenant et à lui attribuer une note.

Les appréciations et notes laissées par les Demandeurs sont visibles par les autres Utilisateurs sur le profil de l'Intervenant.

Yoopies se réserve le droit de retirer le commentaire et la notation attribués du Demandeur dénués de bonne foi, en raison notamment de leur ancienneté ou de l'évolution des appréciations données par de nouveaux Demandeurs.

Les Intervenants acceptent que leurs Missions fassent l'objet, le cas échéant, d'une notation par les Demandeurs, le but étant d'attester d'un certain niveau de professionnalisme et de compétences des Intervenants auprès des Demandeurs.

La notation consiste à attribuer une note au regard notamment des critères suivants : la ponctualité ; le sérieux ; le sens du contact ; le dynamisme. En revanche, la notation ne saurait contenir des propos discriminatoires, diffamatoires, injurieux, obscènes, vulgaires, offensants, agressifs, déplacés, violents, menaçants, harcelants, racistes, xénophobes, à connotation sexuelle, incitant à la haine, à la violence, encourageant les activités ou l'usage de substances illégales ou, plus généralement, contraires aux finalités de la Plateforme, de nature à porter atteinte aux droits de Yoopies ou d'un tiers ou contraires aux bonnes mœurs.

Les notes vont de 1 à 5 étoiles. L'addition de ces notes donne une note globale allant également de 1 à 5 étoiles.



Lorsque l'Intervenant aura fait l'objet d'au moins une notation, la note moyenne allant de 1 à 5 étoiles sera mise en ligne sur le profil de l'Intervenant. A chaque nouvelle notation, une nouvelle moyenne sera établie.

La note individuelle attribuée par le Bénéficiaire à un Intervenant pourra être divulguée à l'Intervenant à sa demande. Ce dernier pourra répondre depuis son compte à l'appréciation en vertu de son droit de réponse.

En fonction de leur ancienneté ou de l'évolution des appréciations données par les Demandeurs, Yoopies se réserve la possibilité de supprimer des notations.

Article 8 – Rémunération de Yoopies

En contrepartie des Services fournis aux Membres, Yoopies perçoit le prix des Abonnements Premiums ainsi qu'une commission sur le Prix des Missions.

Les montants des Abonnements Premiums sont les suivants :

- pour un Abonnement Premium mensuel : 34,90 € TTC, soit 29,08 € HT ;
- pour un Abonnement Premium trimestriel : 57,00€ TTC (soit 19,00€ TTC par mois), soit 47,5€ HT ;
- pour un Abonnement Premium annuel : 168,00€ TTC (soit 14,00€ TTC par mois), soit 140,00€ HT.

Yoopies se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles.

Le montant des commissions est calculé comme suit :

- Si le Demandeur a recours à un particulier, le montant de la commission est fixé à 1,00 € par heure en dessous de 30 heures de prestation effectuées par l'Intervenant par semaine, et 0,50 € dans le cas où 30 heures ou plus sont effectuées par l'Intervenant au cours d'une même semaine ;
- Si le Demandeur a recours à un Intervenant auto-entrepreneur, le montant de la Commission correspond à 1,12 € par heure ;
- Si le Demandeur a recours à une assistante maternelle, aucune commission n'est facturée au Demandeur.

Le montant des Abonnements et des commissions applicables peuvent varier à la hausse comme à la baisse à tout moment. Les Membres seront informés par tout moyen utile de la date d'entrée en vigueur des nouveaux montants trente (30) jours avant leur mise en ligne.

Les nouveaux montants s'appliqueront à toute Mission dont le formulaire aura été créé après leur entrée en vigueur et à tout Abonnement souscrit après leur entrée en vigueur.

Les Membres reconnaissent et acceptent qu'il leur appartient de prendre connaissance du montant des commissions applicables à la date à laquelle ils répondent favorablement à une Mission ou des montants applicables à la date à laquelle ils souscrivent à un Abonnement.

Article 9 – Transactions financières

9.1. Transactions et Abonnements Premium

Yoopies a choisi de faire appel à Stripe pour l'ensemble des Services monétiques de paiement par carte bancaire pour les Abonnements Premium.

En utilisant le système de paiement par Carte Bancaire ou Paypal (uniquement réservé aux Demandeurs) lors des Missions proposées sur la Plateforme Yoopies, les Membres acceptent les conditions particulières d'utilisation de Stripe sont disponibles [ici](#).

9.2. Transactions et paiement des Missions.

Yoopies a choisi de faire appel à Leetchi Corp. S.A à travers la solution MangoPay pour l'ensemble des Services monétiques de paiement par carte bancaire pour le paiement des Missions.

Yoopies permet ainsi à ses Membres de devenir détenteurs d'unités de monnaie électronique sur des comptes de cantonnements (E-wallet). En utilisant le système de paiement par carte bancaire lors des Missions proposées sur le Site Yoopies, les Membres acceptent les conditions générales d'utilisation de la monnaie électronique Leetchi de MANGOPAY disponibles [ici](#).

9.3. Défauts de paiement

Tout défaut de paiement de sommes dues à Yoopies donne lieu à l'envoi d'un e-mail par cette dernière au Membre concerné lui demandant de régulariser sans délai le paiement au moyen du relevé d'identité bancaire de Yoopies joint à l'e-mail.

Des e-mails de relance et des courriers valant mise en demeure peuvent également être adressés au Membre par Yoopies .

A défaut de régularisation, Yoopies se réserve le droit de suspendre le compte du Membre concerné jusqu'à complète régularisation dudit paiement, entraînant l'annulation des éventuelles réservations en cours et à venir, sans que la responsabilité de Yoopies ne puisse être engagée à ce titre.

Toute question ou réclamation concernant une difficulté ou un défaut de paiement peut être transmise directement à l'adresse suivante : contact@yooopies.fr.

Article 10 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de [l'article L. 221-18 du Code de la consommation](#), l'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat de vente, dans le cas où le contrat n'a pas été exécuté avant la fin de ce délai de rétractation.

Le contrat est considéré comme ayant été exécuté dans les cas suivants :

- échange de messages avec des Intervenants ou Demandeurs ;
- prise de contact ou demande d'entretien avec un Intervenant ou Demandeur ou autre demande ;
- réservation d'une Mission ;
- réalisation d'une Mission ;
- récupération d'au moins un numéro de téléphone d'un Intervenant ou d'un Demandeur ;
- utilisation par le Demandeur du crédit offert lors de l'achat de son Abonnement Premium ;
- contact par email ou téléphone avec le service d'assistance client ou juridique de Yoopies, hormis le cas où sa demande concerne l'exercice de son droit de rétractation ;
- demande de Vérification du profil de l'Intervenant.

Pour exercer ce droit de rétractation, il convient d'adresser un courrier ou un message électronique exprimant clairement la volonté d'exercer ce droit de rétractation et mentionnant les détails du contrat. Vous pouvez également utiliser le modèle suivant, mis à votre disposition :

« Madame, Monsieur,

[Indiquer clairement vos nom, prénom, email d'inscription et votre adresse]

Par le présent courrier, j'exerce mon droit de rétractation portant sur le contrat conclu le [date de souscription de l'abonnement] avec Yoopies et portant sur mon abonnement Premium. »

Cette demande devra être adressée :

- soit par courrier écrit à l'adresse suivante : Yoopies Services, Cs 48756 58 rue de Monceau 75380 Paris CEDEX 08 ;
- soit par email à l'adresse suivante : abonnement@yooopies.fr.

Conformément aux dispositions de [l'article L. 221-28, 1°, du Code de la consommation](#), l'Utilisateur renonce expressément à l'exercice de son droit de rétractation dans tous les cas où le contrat a été exécuté avant la fin du délai de rétractation, conformément aux cas susvisés.

Article 11 – Rôle et responsabilité

11.1. Rôle et responsabilité des Utilisateurs

L'Utilisateur a pour obligation de :

- ne pas utiliser la Plateforme à d'autres fins que celles définies dans les présentes CGU ;



- ne pas divulguer sur son profil des informations personnelles permettant aux autres Utilisateurs de le contacter sans passer par l'intermédiaire des Services proposés par Yoopies ;
- ne pas poster, indiquer, ni diffuser sous quelque forme que ce soit des informations ou contenus ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, d'empêcher l'utilisation normale des Services, d'interrompre et/ou de ralentir la circulation normale des communications entre les Utilisateurs par l'intermédiaire des Services, tels que des logiciels, virus, bombes logiques, envoi massif de messages, etc. Yoopies se réserve le droit de supprimer les messages envoyés massivement par un Utilisateur afin de préserver une qualité d'utilisation normale du service pour les autres Utilisateurs ;
- ne pas poster, indiquer, ni diffuser sous quelque forme que ce soit, ne tenir aucun propos, n'avoir aucun comportement de nature ou à caractère discriminatoire, diffamatoire, injurieux, obscène, pornographique, vulgaire, offensant, agressif, déplacé, violent, menaçant, harcelant, raciste, xénophobe, à connotation sexuelle, incitant à la haine, à la violence, encourageant les activités ou l'usage de substances illégales ou, plus généralement, contraires aux finalités de la Plateforme, de nature à porter atteinte aux droits de Yoopies ou d'un tiers ou contraires aux bonnes mœurs ;
- ne pas poster, indiquer ni diffuser sous quelque forme que ce soit des informations ou contenus intégrant des liens vers des sites internet tiers dont l'activité est illégale, contraires aux bonnes mœurs et/ou non conformes à l'objet de Yoopies.

11.2. Rôle et responsabilité de Yoopies

Yoopies et les Membres sont des parties indépendantes, chacune agissant en son nom personnel et pour son propre compte.

Yoopies ne conclut aucun contrat au nom et/ou pour le compte d'un Intervenant ou d'un Demandeur, ces derniers contractant directement entre eux par l'intermédiaire de la Plateforme.

Dès lors que Yoopies n'est pas partie aux contrats conclus entre les Utilisateurs, celle-ci ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée au titre des difficultés pouvant intervenir lors de la conclusion ou de l'exécution des contrats conclus entre Utilisateurs, ni être partie à quelques litiges éventuels que ce soit entre eux, à raison de garanties, déclarations ou obligations quelconques auxquelles les Utilisateurs seraient tenus.

En conséquence, Yoopies ne peut en aucun cas être considérée comme employeur d'un Intervenant.

Yoopies ne saurait être tenue responsable de la qualité ou de la conformité de la Mission réalisée par l'Intervenant.

Yoopies décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents pouvant survenir durant une Mission. Plus généralement, Yoopies ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion d'une Mission. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce titre.



Yoopies s'engage à fournir les Services avec diligence, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Utilisateurs reconnaissent et acceptent expressément. La responsabilité de Yoopies est exclusivement limitée à la fourniture des Services selon les modalités décrites aux présentes.

Yoopies ne peut être tenue pour responsable des contenus, dont les auteurs sont des tiers. Toute réclamation éventuelle devra être dirigée en premier lieu vers l'auteur des contenus en question.

Les contenus qui porteraient atteinte à une personne quelle qu'elle soit, peuvent faire l'objet d'une notification auprès de Yoopies selon les modalités prévues à [l'article 6-I-5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique](#), la Société se réservant le droit de prendre les mesures décrites à aux articles 11 et 12.

Article 12 – Sanction des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes, ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements par l'Utilisateur, Yoopies se réserve le droit de :

- suspendre, supprimer ou empêcher l'accès à la Plateforme du Membre, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé ;
- supprimer tout contenu en lien avec le manquement ou l'infraction considéré, en totalité ou en partie ;
- prendre toutes mesures appropriées et engager toute action en justice ;
- avertir le cas échéant les autorités compétentes, coopérer avec elles et leur fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites.

Article 13 – Suspension et résiliation

13.1. Suspension d'une annonce

Chaque Membre peut suspendre la publication d'une annonce publiée sur son compte lui permettant d'être mis en relation avec d'autres Membres de la Plateforme.

La suspension est temporaire et le Membre peut à tout moment la réactiver.

13.2. Résiliation du compte Membre

13.2.1. Compte de l'Intervenant

Chaque Membre Intervenant peut mettre fin à tout moment à son inscription sur Yoopies en demandant la clôture de son compte sans motif et sans frais autres que ceux liés à la transmission de sa demande ou sur son profil dans la rubrique « Mon compte », en cliquant sur « Désactiver mon compte » puis « Me désinscrire ».



Ainsi, le profil de l'Intervenant n'apparaîtra plus dans la liste de recherche.

Afin de clôturer un compte, aucune Mission ne doit être en cours de réalisation. Un Membre Intervenant qui souhaiterait clôturer son compte alors qu'une Mission est en cours devra préalablement l'annuler.

13.2.2. Compte du Demandeur

Chaque Membre Demandeur peut mettre fin à tout moment à son inscription sur Yoopies en demandant la clôture de son compte sans motif et sans frais autres que ceux liés à la transmission de sa demande ou sur son profil en cliquant sur le crayon de modification du profil puis sur « Se désinscrire » et sur « Oui ».

Ainsi, le profil de l'Utilisateur n'apparaîtra plus dans la liste de recherche.

Si le Demandeur a une ou des Missions en cours de réalisation, il devra au préalable les annuler.

Si le Demandeur a souscrit à un Abonnement Premium dont la reconduction n'a pas été arrêtée, il devra arrêter la reconduction de son Abonnement Premium

13.2.3. Dispositions générales

Sans préjudice des autres dispositions des présentes, en cas de manquement grave du Membre, Yoopies peut résilier son compte sans préavis ni mise en demeure.

Cette résiliation interviendra sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par Yoopies au Membre ou ses ayants droit et représentants légaux en réparation des préjudices éventuels subis par Yoopies du fait de tels manquements.

Article 14 – Propriété intellectuelle

14.1. Contenu diffusé par Yoopies

L'ensemble des éléments (dessins, images, textes, logo) constitutifs du site Yoopies.fr est la propriété exclusive de Yoopies.

D'une manière générale, l'Utilisateur se voit accorder un droit personnel, non-exclusif et non-transférable d'accès et d'utilisation de Yoopies.fr, tout autre droit étant expressément exclu sans l'accord préalable écrit de Yoopies.

La marque Yoopies ainsi que le nom de domaine Yoopies.fr sont et demeurent la propriété exclusive de Yoopies.

14.2. Contenu diffusé par l'Utilisateur

Yoopies bénéficie d'une licence d'utilisation des droits de propriété intellectuelle attachés aux Contenus fournis par les Utilisateurs aux fins de diffusion sur le site Yoopies.fr ou Yoopies.com.



L'Utilisateur autorise expressément Yoopies à modifier lesdits Contenus afin de respecter la charte graphique du site Yoopies et/ou de les rendre compatibles avec ses performances techniques ou les formats des supports concernés.

Les Utilisateurs concèdent une licence mondiale et non exclusive d'utilisation des informations fournies et/ou données. Les Utilisateurs sont exclusivement responsables du contenu des informations et/ou données. Yoopies se réserve le droit de supprimer tout contenu signalé comme étant illégal, contrefaisant des droits de propriété intellectuelle ou contraire aux bonnes mœurs.

L'Utilisateur, lors du téléchargement des informations sur le site, peut restreindre ou interdire l'utilisation des informations mises en ligne sur la Plateforme en le notifiant à Yoopies à l'adresse e-mail contact@yooopies.fr.

Article 15 – Intégralité

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions Générales serait devenue nulle ou non avenue par un changement de législation ou une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses des présentes.

Article 16 – Droit applicable – attribution de juridiction – modes alternatifs de règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française. Conformément à [l'article L. 612-1 du Code de la consommation](#), en cas de désaccord entre Yoopies et l'Utilisateur, et lorsque ce désaccord n'a pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable par écrit directement auprès du service client Yoopies via l'adresse à contact@yooopies.fr, l'Utilisateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à Yoopies dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de Yoopies.

Yoopies a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro CS0001346/2007 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- soit par écrit à : Sas Médiation Solution, 222 chemin de la bergerie, 01800 - Saint Jean de Niois / Tél. : 04 82 53 93 06 ;
- soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr ;
- soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Tout désaccord ou litige qui ne se règle pas de manière amiable relève soit, au titre du Code de procédure civile, de la juridiction du lieu où demeure le défendeur, soit du lieu de l'exécution de la prestation, ou au titre du Code de la consommation, de la juridiction du



lieu où le demandeur demeurait au moment de la conclusion du contrat, sauf si des règles d'ordre public attribuent compétence à d'autres juridictions.



Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme Yoopies.fr et des Prestations de Services de Garde d'Animaux

Date de dernière mise à jour : 11 mai 2023

Mentions légales

Le présent site est produit et édité par Yoopies Services, société par actions simplifiées, au capital de 27 850,00 €, dont le siège social est situé au 58 rue de Monceau 75008 Paris (France) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 834 243 909.

Email de contact : contact@yooopies.fr

Numéro de TVA intracommunautaire : FR13834243909

Numéro SIRET : 83424390900027

Le présent site est hébergé à Paris, France, par Amazon Web Services (AWS). Le siège social d'Amazon Web Services (AWS) se situe à Inc. P.O/ Box 81226 – Seattle, WA 98108-1226, téléphone : (206) 266-4064 (<http://aws.amazon.com>).

Préambule

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente des services du site Internet Yoopies.fr (ci-après les « Conditions Générales d'Utilisation » ou « CGU ») ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des services en ligne proposés par la société Yoopies Services (ci-après la « Société » ou « Yoopies »), editrice des sites yooopies.fr et yooopies.com et de préciser le cadre des relations entre les Membres et la Plateforme dans le cadre de prestations de Service de Garde d'Animaux.

Le site Yoopies France est disponible en français à l'adresse : yooopies.fr, ou en anglais, à partir de l'adresse : en.yooopies.fr.

L'utilisateur peut accéder aux Services proposés par Yoopies dans d'autres pays en cliquant sur les drapeaux correspondants du site Yoopies.com.

Il est d'ors et déjà rappelé que les présentes ne constituent aucunement une consultation juridique que seuls les professionnels du droit sont habilités à donner.

Article 1 – Définitions



Dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, les mots ou expressions commençant par une majuscule, employés au singulier ou au pluriel, ont pour définition celle figurant ci-dessous :

« **Abonnement Premium** » : désigne un forfait payant donnant accès aux Services payants de Yoopies sur une période limitée dans le temps renouvelable tacitement pour une période équivalente à celle choisie initialement ;

« **Contenus** » : désigne tous propos, messages ou informations de quelque nature que ce soit (textes, images, vidéos, photographies, commentaires, marques, dénominations sociales etc.), mis en ligne par un Membre ;

« **Demandeur** » : désigne le Membre, personne physique, souhaitant faire appel aux services d'un Intervenant par l'intermédiaire de la Plateforme ;

« **Données** » : désigne les données à caractère personnel qui permettent d'identifier l'Utilisateur ;

« **Intervenant** » : désigne le Membre inscrit sur la Plateforme prêt à réaliser la Mission sollicitée par le Demandeur ou proposant des Missions de Garde d'Animaux aux Demandeurs. L'Intervenant peut être un particulier ou un professionnel exerçant éventuellement en nom propre ;

« **Membre** » : désigne l'Intervenant ou le Demandeur utilisant la Plateforme ;

« **Mission** » : désigne la prestation que le Demandeur confie à l'Intervenant ;

« **Plateforme** » : désigne le site internet de mise en relation mis en place par Yoopies et accessible en ligne à l'adresse <https://yooopies.fr/garde-animaux> ;

« **Services** » : désigne l'ensemble des services gratuits ou payants proposés par la Plateforme ;

« **Services de Garde d'Animaux** » : désigne les prestations de garde d'animaux proposées par sur Plateforme par les Intervenantes ;

« **Utilisateur** » : désigne toute personne utilisant la Plateforme qu'il soit simple visiteur ou Membre ;

« **Vérification** » : désigne l'option proposée par Yoopies et choisie par l'Intervenant permettant d'attester de la véracité des informations renseignées sur son profil (document d'identité, titre de séjour, diplômes et assimilés).

Article 2 – Objet de l'activité de Yoopies

Yoopies propose les services suivants :

- Yoopies met à la disposition des Intervenants et des Demandeurs des outils et moyens techniques leur permettant d'entrer en relation via la Plateforme ;



- Yoopies héberge les demandes et offres de Missions et plus généralement tout contenu généré par les Intervenants et Demandeurs sur la Plateforme ;
- Yoopies permet aux Utilisateurs de gérer l'organisation des Missions et leur paiement, selon les modalités définies dans les présentes.

A ce titre, Yoopies met en relation des Demandeurs et des Intervenants proposant des prestations de Services de Garde d'Animaux, c'est-à-dire des profils de pet-sitter proposant à des particuliers des promenades d'animaux et/ou des gardes à domicile d'animaux.

Il est d'ores et déjà souligné que les obligations de Yoopies se limitent à mettre en œuvre des moyens permettant aux Intervenants et Demandeurs d'entrer en relation.

Article 3 – Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation

L'utilisation du site Yoopies.fr est soumise aux présentes CGU. En utilisant le site Yoopies.fr pour les prestations mentionnées à l'article 2, les Utilisateurs reconnaissent avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation. De même, en utilisant le site Yoopies.fr, les Utilisateurs reconnaissent avoir accepté la politique de confidentialité et de protection des données personnelles (ci-après la « Politique de Confidentialité ») consultable à tout moment sur son site internet.

Yoopies peut à tout moment modifier et mettre à jour les présentes Conditions Générales d'Utilisation et la Politique de Confidentialité. Les Conditions Générales et la Politique de Confidentialité et de Protection des Données Personnelles en vigueur au moment de l'utilisation du site Yoopies.fr sont celles qui sont opposables à l'Utilisateur.

Il est recommandé à tout Utilisateur de se tenir régulièrement informé des Conditions Générales d'Utilisation en vigueur. La prise de connaissance de la version des Conditions Générales d'Utilisation et de la Politique de Confidentialité et de Protection des Données en vigueur peut se faire à tout moment sur le site yoopies.fr, en bas de page.

Article 4 – Accès et Utilisation de la Plateforme

4.1. Accès à la Plateforme

La Plateforme est accessible 24h/24, 7 jours sur 7.

Toutefois, Yoopies se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de suspendre temporairement la Plateforme ou l'accès aux Services à distance notamment pour effectuer une mise à jour, des opérations de maintenance, des modifications sur les serveurs, sans que cette liste ne soit exhaustive.

Yoopies se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, la Plateforme et les services qui y sont disponibles.

En cas d'indisponibilité temporaire ou prolongée de la Plateforme, notamment dans le cas de survenance de « bogues » ou en cas de fermeture définitive de cette dernière, Yoopies



ne pourra être tenue pour responsable des dommages survenus, autre que ceux découlant directement de l'inexécution de ses obligations énumérées dans les présentes.

Yoopies ne garantit pas que la Plateforme fonctionne sans interruption et que les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus.

Yoopies ne saurait être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Utilisateurs ne parviendraient pas à se connecter à la Plateforme du fait de tout défaut technique ou de tout problème.

La Plateforme réunit :

- les Demandeurs, inscrits sur la Plateforme afin d'être mis en relation avec des Intervenants. Ils se proposent de rémunérer les Intervenants pour la réalisation de Missions de Service de Garde d'Animaux. L'accès au service pour les Demandeurs est réservé à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes Conditions Générales, dans le cadre de ses besoins propres de Service de Garde d'Animaux et non à des fins de revente, location ou échange des Services au profit de tiers, dans le cadre d'une activité professionnelle ou occasionnelle ;
- les Intervenants, qui proposent une Mission de Service de Garde d'Animaux. L'accès au service pour les Intervenants est réservé à toute personne physique de plus de 16 ans, disposant d'une autorisation de travail sur le territoire français, d'une assurance Responsabilité Civile et justifiant d'un casier judiciaire vide.

Les Demandeurs et les Intervenants doivent résider habituellement en France pour s'inscrire et utiliser la Plateforme yoopies.fr. A défaut, ceux-ci s'exposent à la suspension automatique ou manuelle de leur compte par Yoopies, sans que la responsabilité de cette dernière puisse être engagée à ce titre.

Il est interdit à toute personne morale, et à toute personne physique agissant pour le compte d'une personne morale, de s'inscrire sur la Plateforme en tant que Demandeur sans autorisation écrite préalable de Yoopies, d'entrer en contact avec des Intervenants, de récupérer partiellement ou en totalité la base de données du site Internet, ou d'utiliser le site Internet.

Yoopies se réserve le droit d'exclure tout Utilisateur inscrit sur la Plateforme et d'initier toute action en justice si elle estime être victime d'un préjudice quelconque à raison de tels agissements, et en particulier en cas d'utilisation à des fins commerciales ou de prospection de sa banque de données (prospection et/ou collecte d'informations sur les utilisateurs de la Plateforme, utilisation des coordonnées des Intervenants, publicité abusive, etc.).

Les Demandeurs et les Intervenants inscrits sur la Plateforme sont désignés ensemble les « Membres ».

Yoopies agit en tant que simple intermédiaire dans la mise en relation entre les Demandeurs et les Intervenants.

4.2. Inscription sur la Plateforme

L'utilisation des Services nécessite que l'Utilisateur s'inscrive sur la Plateforme, en remplissant le formulaire disponible en ligne sur la Plateforme prévu à cet effet afin de devenir Membre. Dans cette perspective, l'Utilisateur doit renseigner l'ensemble des informations indiquées comme obligatoires. Ces informations doivent être exactes, à jour, sincères, justifiées à première demande de Yoopies et être mises à jour régulièrement par le Membre depuis son compte.

Le Membre doit notamment indiquer une adresse e-mail valide qui lui permettra de confirmer son inscription et un numéro de téléphone à partir duquel il peut être joint.

Lorsque l'adresse e-mail renseignée permet la création de multiples alias (adresse e-mail type gmx.fr ou gmx.com), Yoopies peut, sans engager sa responsabilité à ce titre, suspendre de façon manuelle ou automatique le compte associé à ladite adresse e-mail.

Cette action vise à prévenir toute fraude ou arnaque intentée au moyen de ce type d'adresse e-mail sur la Plateforme. Le compte pourra être débloqué sur demande expresse du Membre, à l'adresse contact@yooopies.fr, après vérification de celui-ci par les services de Yoopies.

Yoopies se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute inscription en cas de non-respect des présentes.

Le Membre s'engage à utiliser personnellement la Plateforme et à ne permettre à aucun tiers d'y avoir accès à sa place ou pour son compte. Le Membre s'engage à ne créer qu'un seul compte.

Le Membre s'engage à veiller au maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Toute Mission effectuée avec l'identifiant et le mot de passe du Membre sera réputée être effectuée par celui-ci, et le Membre en sera dès lors le seul responsable.

4.2.1. Dispositions propres aux Intervenants

Dans le but de garantir aux Demandeurs la véracité des informations transmises par les Intervenants qui seront amenés à réaliser des Missions de Service de Garde d'Animaux, Yoopies propose un système de Vérification des profils (les « Membres Vérifiés »).

La Vérification de profil consiste à vérifier l'identité, les coordonnées et les éventuels diplômes des Intervenants, étant précisé que Yoopies ne peut pas garantir la véracité des informations personnelles fournies par les Intervenants, selon les modalités suivantes :

- S'agissant de l'identité : l'Intervenant transmet électroniquement la copie de sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis et titre de séjour valide pour les résidents hors Union européenne). Yoopies vérifie la concordance du nom, prénom et âge transmis lors de l'inscription sur la Plateforme ;

- S'agissant des diplômes : lorsque l'Intervenant indique avoir un quelconque diplôme, ce dernier en transmet électroniquement la copie. Yoopies vérifie que le diplôme a été délivré aux nom et prénom fournis lors de l'inscription de l'Intervenant.

La Vérification de profil est gratuite et n'entraîne en conséquence aucun frais pour les Intervenants qui la sollicite.

4.2.2. Dispositions propres aux Demandeurs

Les Demandeurs peuvent, de manière optionnelle, publier une annonce décrivant la mission de Service de Garde d'Animaux qu'ils souhaitent faire réaliser par un Intervenant.

En publiant une annonce, les Demandeurs acceptent que Yoopies relaie cette annonce auprès de ses partenaires, afin de maximiser leurs chances de trouver un emploi ou une personne correspondant à leurs attentes. Seul le contenu de l'annonce est automatiquement relayé et publié sur le site desdits partenaires de Yoopies. L'identité des Demandeurs reste confidentielle et non apparente sur le site annonceur. Pour pouvoir entrer en contact avec les Demandeurs, toute personne intéressée par l'annonce apparente sur le site du partenaire, sera automatiquement redirigée sur la Plateforme, avec obligation d'inscription pour pouvoir prendre contact avec les Demandeurs.

Article 5 – Conditions d'accès aux Services

5.1. Accès et inscription à la Plateforme

L'accès et l'inscription à la Plateforme sont gratuits.

Les Intervenants membres de la Plateforme peuvent contacter gratuitement *via* la messagerie interne les Demandeurs ayant publié une annonce.

Les Demandeurs membres de la Plateforme peuvent consulter les disponibilités des Intervenants.

En outre, en sus de l'inscription, les Demandeurs peuvent choisir de s'abonner à une formule d'Abonnement Premium pour devenir « Membre Premium », étant précisé que toutes les formules sont payantes.

5.2. Abonnement Premium pour les Demandeurs

5.2.1. Avantages liés à la souscription de l'Abonnement Premium

Tout Demandeur Membre peut souscrire à un Abonnement Premium proposé en formule mensuelle, trimestrielle ou annuelle, qui permet de bénéficier des avantages suivants :

- les annonces des Demandeurs Premium apparaissent en tête des résultats lors d'une recherche effectuée par défaut par les Intervenants ;
- la possibilité de contacter de manière illimitée les Intervenants via la messagerie interne ;



- la possibilité de contacter de manière illimitée les autres Demandeurs ayant publié un annonce de garde partagée via la messagerie interne ;
- l'accès aux coordonnées téléphoniques de tous les Intervenants ayant accepté de les leur communiquer, étant précisé que l'accès aux coordonnées téléphoniques des Intervenants n'est possible qu'après avoir obtenu une réponse de l'Intervenant par messagerie interne ;
- la possibilité de consulter les avis publiés par les autres Demandeurs sur les Missions des Intervenants. Ils peuvent contacter les Demandeurs auteurs des avis, via la messagerie interne, de manière illimitée ;
- l'assistance dans la réalisation des démarches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile et/ou au recours à un auto-entrepreneur ainsi qu'une assistance dans l'obtention des aides afférentes aux Services à la personne.

En outre, le Demandeur Premium bénéficie d'une solution de remplacement ponctuelle de leur Intervenant, dans la limite de trois jours consécutifs, dans le cas où celui-ci serait absent pour réaliser la Mission. Dans ce cas, le Demandeur doit en informer le service client Yoopies par téléphone entre 10h et 18h durant les jours ouvrés (du lundi au vendredi). Yoopies informera les Intervenants du besoin du Demandeur et le mettra en relation avec le premier Intervenant ayant répondu favorablement à la demande. Ce remplacement ponctuel, pourra, si sa durée est supérieure à un jour, être réalisé par plusieurs Intervenants. Le Demandeur reconnaît que Yoopies n'est soumis qu'à une obligation de moyen et ne saurait engager sa responsabilité dans l'hypothèse où aucun Intervenant ne serait disponible pour effectuer ce remplacement.

Les Demandeurs Premium bénéficient de l'assurance Axa en cas de réservation d'une Mission avec un Intervenant ayant le statut d'Auto-entrepreneur ou avec une personne physique individuelle (sont exclus les Intervenants ayant conclu un contrat de travail avec le Demandeur). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre rubrique dédiée : <https://yoopies.fr/regles-generales-de-diffusion>.

Les Demandeurs Premium bénéficient d'un crédit offert par Yoopies d'un montant de 50 € en cas de première souscription à un Abonnement Premium 3 mois ou à un Abonnement Premium 1 an. Son montant sera automatiquement crédité sur le compte du Demandeur Premium qui pourra en bénéficier pour l'ensemble des Services éligibles à la réservation.

Ce crédit, utilisable à tout moment de l'Abonnement Premium, est limité à une seule fois par personne. Dès lors, le Demandeur Premium ne saurait en bénéficier plusieurs fois en procédant à plusieurs souscriptions d'Abonnement Premium. Toute tentative de manipulation du système ou d'utilisation des crédits par le biais de soumission en vrac, d'un tiers ou d'un groupe, d'une macro, d'un « script », de la « force brute », du masquage de l'adresse IP, de l'utilisation d'une identité frauduleuse, ou de toute autre moyen automatisé (y compris tout système conçu pour pénétrer d'autres systèmes) est strictement interdite. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la clôture du compte du Demandeur et l'invalidation des crédits, lesquels devront être remboursés à Yoopies s'ils ont été utilisés. Le cas échéant, Yoopies se réserve le droit d'initier toute action en justice si elle estime être victime d'un préjudice quelconque à raison de tels agissements. L'annulation de la



reconduction de l'Abonnement Premium souscrit entraînera l'invalidation des crédits sur le compte du Demandeur. S'agissant de crédits réservés aux nouvelles souscriptions d'Abonnement Premium de Demandeurs, ces derniers ne seront alors pas admissibles ultérieurement à l'octroi de tout autre crédit réservé aux nouveaux Demandeurs.

5.2.2. Coût de l'Abonnement Premium

Le prix toutes taxes comprises (TTC) des Abonnements Premium figure sur le site Internet dans la rubrique réservée à cet effet (<https://yooopies.fr/premium>).

Le prix de ces abonnements est dégressif selon la période d'abonnement souhaitée :

- Pour un mois : 34,90 € TTC, soit 29,08 € HT
- Pour trois mois : 57,00€ TTC (soit 19,00€ TTC par mois), soit 47,5€ HT
- Pour un an : 168,00€ TTC (soit 14,00€ TTC par mois), soit 140,00€ HT

Le paiement s'effectue comptant en ligne par carte bancaire : Carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard.

Les Demandeurs doivent indiquer le numéro de leur carte bancaire, ainsi que la date de validité et les trois derniers chiffres du pictogramme figurant au dos de la carte. Le protocole de sécurisation SSL (Secure Sockets Layer) garantit une totale confidentialité des informations personnelles transmises par Internet.

Tout paiement est irrévocable, aucun remboursement partiel ou total de l'Abonnement Premium ne pourra ainsi être accordé par Yoopies sauf s'il est demandé dans le délai légal de rétractation de quatorze (14) jours, hors exception prévue à [l'article L. 221-28 1° du Code de la consommation](#) (cf. article 10 des présentes).

5.2.3. Codes promotionnels

Les Demandeurs ont la possibilité d'indiquer un code promo susceptible de leur offrir une remise sur le prix public ou un nombre de jours d'abonnement gratuit.

Par l'acceptation des présentes, les Membres reconnaissent que les codes promo :

- Ne peuvent pas être utilisés à des fins autres que celles envisagées selon les conditions spécifiques établies par Yoopies pour chaque code promo ;
- Ne peuvent pas être dupliqués, vendus ou transférés d'aucune façon, ni être mis à la disposition du public en général en étant partagés sur un forum public, un réseau social ou tout autre support de partage public, y compris au sein d'un profil privé, sauf autorisation expresse de Yoopies ;
- Peuvent expirer avant d'être utilisés et être désactivés par Yoopies à tout moment pour quelque raison que ce cela engage la responsabilité de Yoopies.

Yoopies se réserve le droit de refuser tout code promo et/ou rendre la commande et l'utilisation de ces codes promos d'un Membre invalide dans le cas où Yoopies estimerait

que l'utilisation du code promo s'est fait de façon erronée, frauduleuse, illégale ou contraire aux conditions spécifiques applicables aux codes promo ou aux présentes Conditions Générales d'Utilisation. Par ailleurs, dans ces conditions, Yoopies se réserve le droit de :

- Procéder à la clôture du compte du Membre n'ayant pas respecté les conditions mentionnées ci-dessus ;
- Demander le remboursement aux Membres des codes promo utilisés dans un autre but que celui précisé par les conditions spécifiques établies par Yoopies ou par les présentes.

5.2.4. Reconduction de l'Abonnement Premium

L'Abonnement Premium est reconduit tacitement pour la même durée que celle choisie initialement.

Il est possible de mettre fin au renouvellement automatique de l'Abonnement Premium à tout moment, dans la partie « Mon Compte », rubrique « Premium », volet « Options », en cliquant sur « Comment interrompre ma reconduction automatique? » puis en cliquant sur « Interrompre la reconduction automatique ».

Le Demandeur est informé de la reconduction automatique au moment du paiement de l'Abonnement Premium. L'information est donnée sur la page dédiée avant de procéder à ces opérations et lors de la réception du courrier électronique confirmant l'Abonnement Premium.

Conformément aux [articles L. 215-1 et suivants du Code de la consommation](#)*, à chaque échéance mensuelle ou trimestrielle de paiement de l'abonnement, l'Intervenant reçoit un courrier électronique de confirmation de son renouvellement, mentionnant la possibilité d'interrompre la reconduction automatique. En cas d'échéance annuelle, le Demandeur reçoit un courrier électronique un mois avant le jour de sa reconduction mentionnant la possibilité d'interrompre la reconduction automatique.

Dans le cas où un Intervenant est en cours de Mission avec un Demandeur, ce dernier ne pourra pas mettre fin au renouvellement automatique de l'Abonnement Premium tant que la ou les Mission(s) n'aura(ont) pas été achevée(s) ou annulée(s).

* Article L. 215-1 du Code de la consommation : « Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur . »

Article L. 215-2 du Code de la consommation : « Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement . »

Article L. 215-3 du Code de la consommation : « Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels. »

Article L. 241-3 du Code de la consommation : « Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal . »

Article 6 – Description des Services

6.1. Messagerie interne

6.1.1. Prise de contact par le Demandeur

Le Demandeur peut contacter un Intervenant par messagerie interne. Après son inscription, le Demandeur a la possibilité d'envoyer 3 prises de contact à des Intervenants gratuitement sans avoir au préalable souscrit à l'Abonnement Premium, en cliquant sur « Contacter » sur le profil de l'Intervenant.

Les Demandeurs doivent souscrire un Abonnement Premium s'il souhaite effectuer plus de trois (3) prises de contact avec un Intervenant différent.

Indépendamment que le Demandeur ait souscrit à un abonnement Premium, lors du premier message, il doit renseigner sa demande de Mission : le type de service, la fréquence, les jours de la semaine et les horaires.

Tout autre message, autre que la prise de contact nécessite que le Demandeur ait souscrit à un Abonnement Premium.

Si l'Intervenant accepte la prise de contact du Demandeur, le Demandeur peut alors proposer :

- un ou plusieurs entretiens à l'Intervenant, en spécifiant la date, les horaires, ainsi que le lieu de rendez-vous s'il s'agit d'un entretien en face à face.
- un entretien téléphonique, il n'est pas nécessaire d'indiquer le lieu de rendez-vous.

L'Intervenant peut accepter, refuser ou discuter d'une demande d'entretien ou de réservation de la part d'un Demandeur.

6.1.2. Prise de contact par l'Intervenant

Un Intervenant peut contacter un Demandeur via la messagerie interne. Lors de la prise de contact avec la Demandeur, l'Intervenant est invité à présenter sa motivation vis-à-vis de l'offre du Demandeur.

L'Intervenant peut envoyer des messages écrits à un Demandeur, sous réserve que la prise de contact initiale ait été acceptée par les deux parties.

6.2. Réservation (demande de Mission)

6.2.1. Modalités de réservation

Yoopies s'inscrit dans une démarche de responsabilisation sociale et sociétale, tant vis-à-vis du Demandeur que de l'Intervenant. Ainsi, afin de lutter contre le travail dissimulé, répandu dans le domaine de l'embauche d'Intervenants à domicile, le Demandeur s'engage à recourir à la réservation en ligne des Intervenants pour la réalisation des Missions et s'engage à ne pas rémunérer des Missions d'Intervenants en dehors de la Plateforme.

A ce titre, les tarifs demeurent librement négociés entre le Demandeur et l'Intervenant dans les conditions légalement autorisées.

L'Intervenant inscrit sur la Plateforme s'engage à toujours recourir à la réservation en ligne sur la Plateforme pour effectuer ses Missions et s'engage à ne pas accepter de rémunération de ses Missions de la part des Demandeurs en dehors de la Plateforme.

Yoopies se réserve le droit d'exclure tout Utilisateur inscrit sur la Plateforme qui ne respecterait pas ces dispositions.

Un Demandeur peut dans tous les cas faire une demande de Mission sans avoir envoyé au préalable un message à un Intervenant.

Le Demandeur a toute liberté pour choisir l'Intervenant qui correspond le mieux à ses besoins, soit en lui adressant directement une demande de Mission via le formulaire de Mission soit en retenant sa candidature suite à la diffusion de l'offre de Mission sur la Plateforme.

En aucun cas, Yoopies ne conseille ou ne guide le Demandeur dans le choix d'un professionnel ou le recrutement d'un Intervenant. Le Demandeur est seul responsable de la

sélection de l'Intervenant qu'il contacte et s'engage à respecter la législation en vigueur dans l'établissement de leurs relations contractuelles. Yoopies ne garantit pas au Demandeur que l'Intervenant dispose des papiers nécessaires lui permettant d'exercer une activité salariée ou non salariée en France. La responsabilité de Yoopies ne pourra être engagée le cas échéant.

Pour réserver un Intervenant, le Demandeur remplit un formulaire de Mission, décrivant la Mission de Service de Garde d'Animaux qu'il souhaite faire réaliser par un Intervenant. Le Demandeur indique notamment dans le formulaire de réservation les informations suivantes :

- le type de service ;
- la date de début de la Mission ;
- la date de fin de la Mission ;
- un message personnalisé qui précise les besoins et fournit les informations essentielles pour la bonne réalisation de la Mission ;
- l'adresse du lieu de la Mission ;
- un numéro de téléphone.

D'une manière générale, le Demandeur s'engage à fournir toutes les informations et les moyens nécessaires pour permettre à l'Intervenant de réaliser la Mission et s'engage rémunérer l'Intervenant pour sa Mission.

Le coût journalier affiché sur la Plateforme correspond au prix pour un jour de Mission, ce prix inclut la rémunération de Yoopies.

Le prix de la mission s'affiche sous la mention « Total à payer » dans le récapitulatif de réservation.

Le prix est libellé en Euro et s'entend toutes taxes comprises (TTC).

6.2.2. Codes promotionnels

Les Demandeurs ont la possibilité de renseigner un code promotionnel susceptible d'offrir une remise sur le coût horaire ou des heures de Mission gratuites. Ce code promotionnel doit être renseigné au moment de la confirmation de la demande de réservation et/ou au moment de la réservation dans l'encadré « Code promo » prévu à cet effet. Le Demandeur devra cliquer sur « Appliquer » afin que le code promotionnel soit bien pris en compte.

Par l'acceptation des présentes, les Membres reconnaissent que les codes promo :

- Ne peuvent pas être utilisés à des fins autres que celles envisagées selon les conditions spécifiques établies par Yoopies pour chaque code promo ;
- Ne peuvent pas être dupliqués, vendus ou transférés d'aucune façon, ni être mis à la disposition du public en général en étant partagés sur un forum public, un réseau social ou tout autre support de partage public, y compris au sein d'un profil privé, sauf autorisation expresse de Yoopies ;
- Peuvent expirer avant d'être utilisés et être désactivés par Yoopies à tout moment pour quelque raison que ce cela engage la responsabilité de Yoopies.



Yoopies se réserve le droit de refuser tout code promo et/ou rendre la commande et l'utilisation de ces codes promos d'un Membre invalide dans le cas où Yoopies estimait que l'utilisation du code promo s'est fait de façon erronée, frauduleuse, illégale ou contraire aux conditions spécifiques applicables aux codes promo ou aux présentes Conditions Générales d'Utilisation. Par ailleurs, dans ces conditions, Yoopies se réserve le droit de :

- Procéder à la clôture du compte du Membre n'ayant pas respecté les conditions mentionnées ci-dessus ;
- Demander le remboursement aux Membres des codes promo utilisés dans un autre but que celui précisé par les conditions spécifiques établies par Yoopies ou par les présentes.

Le coût effectif de la Mission correspond à la somme du prix de la Mission.

La Plateforme en elle-même ne fournit pas de prestations de service à domicile mais agit en tant qu'intermédiaire en vue de mettre en relation les Membres.

6.3. Modalités de paiement du prix de la Mission

Lors de sa première commande d'une Mission, le Demandeur devra enregistrer une carte bancaire sur laquelle sera effectuée une demande de pré-autorisation auprès de sa banque pour les Sommes Engagées dans le cadre des Services (les « Sommes Engagées »), à savoir le prix total de la Mission en cas de Mission unique.

Seules les cartes bancaires MasterCard, Visa et Carte Bleue sont prises en compte.

Les données bancaires du Demandeur seront recueillies par les prestataires de paiement de Yoopies et seront conservées par eux de façon sécurisée pendant le temps de son inscription aux Services pour lui permettre de procéder à d'autres commandes ou d'être en mesure de payer les Missions.

Seules les cartes bancaires MasterCard, Visa et Carte Bleue sont acceptées.

Les Sommes Engagées ne seront prélevées que si l'Intervenant accepte la Mission.

La transaction est conclue entre le Demandeur et l'Intervenant.

Le paiement en ligne est sécurisé.

Si, dans les quarante-huit (48) heures suivants la fin de la Mission, le Demandeur refuse de procéder au paiement de l'Intervenant, qu'une erreur survient dans le déroulement de la transaction ou, plus largement, que l'Intervenant n'est pas payé, Yoopies procède elle-même au paiement de l'Intervenant au titre de la Mission.

Conformément à l'article 1346 du Code civil, Yoopies est alors subrogée dans les droits de l'Intervenant et procède au recouvrement des sommes avancées directement auprès du Demandeur pour la réalisation de la Mission par l'Intervenant. Celui-ci dispose d'un délai de huit (8) jours à compter du paiement de l'Intervenant par Yoopies pour régulariser le remboursement.



S'il s'avère, dans ce cadre, que l'Intervenant n'avait pas réalisé ou avait partiellement réalisé la Mission réservée, l'Intervenant est tenu de restituer les sommes indûment perçues à Yoopies, en application des dispositions de l'article 1302-1 du Code civil, dans un délai de huit (8) jours à compter du paiement par Yoopies. Le Demandeur demeure quant à lui tenu de rembourser à Yoopies les sommes correspondant à la Mission partiellement réalisée par l'Intervenant, s'il y a lieu.

Yoopies se réserve le droit de suspendre le compte du Demandeur et/ou de l'Intervenant concerné(s) jusqu'à complète régularisation du paiement dans les conditions prévues à l'article 9.3. des présentes CGU.

6.4. Ajustement et validation de la réalisation d'une Mission

A l'issue de chaque Mission, un email est envoyé au Demandeur pour lui demander de confirmer la durée réellement effectuée par l'Intervenant.

Le Demandeur a 48h à compter de l'envoi de l'email d'ajustement, pour valider ou ajuster la durée réellement effectuée, faute de quoi la durée initialement retenue sera automatiquement validée et les sommes correspondant à la Mission seront automatiquement prélevées sur le compte du Demandeur et encaissées sur un compte de cantonnement (« eWallet Demandeur ») ouvert à cet effet pour le Demandeur auprès de MangoPay, en vue du paiement de l'Intervenant.

En cas de désaccord entre le Demandeur et l'Intervenant, le Prix de la Mission tel que fixé initialement lors de la réservation sur la base du nombre d'heures estimées restera inchangé. L'Intervenant sera alors payé au Prix de la Mission convenu initialement dans le Formulaire de Mission.

A l'issue de l'ajustement de la durée de la Mission et des Sommes Engagées, diminuées de la Rémunération de Yoopies (cf. Article 8 des présentes), le montant revenant à l'Intervenant est transférée du eWallet Demandeur à un compte de cantonnement (« eWallet Intervenant ») ouvert à cet effet pour l'Intervenant auprès de MangoPay dans les conditions suivantes :

- Dans le cas où la durée effective de la Mission est supérieure à celle prévue initialement, Yoopies procède à l'encaissement d'une somme correspondant à la durée initiale plus la durée supplémentaire multipliée par le coût horaire sur le eWallet du Demandeur ;
- Dans le cas où la durée effective de la Mission est inférieure à celle prévue initialement, Yoopies procède à l'encaissement d'une somme correspondant à la durée réalisée multipliée par le coût horaire vers le compte bancaire du l'Intervenant.

Les sommes figurant sur le eWallet Intervenant seront transférées par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées auront été préalablement renseignées par l'Intervenant au moment de la création de son compte Membre. Ce virement sera effectué de manière hebdomadaire, après confirmation de l'ajustement des heures effectuées la semaine précédente par le Demandeur,



Il est précisé que le reversement des Sommes Engagées au profit des Intervenants peut faire l'objet de retards, notamment pour des raisons extérieures à Yoopies telles que des contraintes bancaires.

Dans l'hypothèse où l'Intervenant n'a pas communiqué de coordonnées bancaires valides depuis son Compte Membre, Yoopies conservera les sommes dues à l'Intervenant sur le E-wallet Intervenant jusqu'à ce que la situation soit régularisée.

Yoopies notifiera à l'Intervenant par courrier électronique que des paiements sont en attente et qu'il lui revient de communiquer des coordonnées bancaires valides ou de nouvelles coordonnées bancaires, étant précisé que les sommes dues à l'Intervenant ne pourront plus être réclamées passé un délai de cinq ans.

L'Intervenant, en acceptant la Mission, s'engage à enregistrer ses coordonnées bancaires depuis son compte Membre afin de percevoir le prix de la Mission.

L'Intervenant reconnaît que les IBAN de la Financière des paiements électroniques et de Carrefour Banques ne sont pas acceptés par Yoopies.

6.5. Annulation d'une Mission

6.5.1. Annulation provenant d'un Demandeur

Un acompte de dix (10) euros est retenu sur le eWallet Demandeur et/ou prélevé sur le compte bancaire du Demandeur dans le cas où l'Intervenant a accepté une demande de Mission plus de 5h avant le début de la Mission et que le Demandeur annule celle-ci moins de 24 heures avant le début de la Mission.

Aucun acompte ne sera retenu lors d'une annulation pour cas de force majeure.

6.5.2. Annulation provenant d'un Intervenant

Les Intervenants peuvent procéder à l'annulation d'une Mission, sans frais et sans dédommagement pour le Demandeur.

Yoopies se réserve le droit de fermer un compte d'un Membre en cas d'interruptions trop fréquentes.

Article 7 – Appréciation de la qualité des Missions

Dès lors qu'une Mission a été réalisée par l'Intervenant, le Demandeur est invité à laisser un commentaire sur la qualité de la Mission effectuée par l'Intervenant et à lui attribuer une note.

Les appréciations et notes laissées par les Demandeurs sont visibles par les autres Utilisateurs sur le profil de l'Intervenant.

Yoopies se réserve le droit de retirer le commentaire et la notation attribués du Demandeur dénués de bonne foi, en raison notamment de leur ancienneté ou de l'évolution des appréciations données par de nouveaux Demandeurs.



Les Intervenants acceptent que leurs Missions fassent l'objet, le cas échéant, d'une notation par les Demandeurs, le but étant d'attester d'un certain niveau de professionnalisme et de compétences des Intervenants auprès des Demandeurs.

La notation consiste à attribuer une note au regard notamment des critères suivants : la ponctualité ; le sérieux ; le sens du contact ; le dynamisme. En revanche, la notation ne saurait contenir des propos discriminatoires, diffamatoires, injurieux, obscènes, vulgaires, offensants, agressifs, déplacés, violents, menaçants, harcelants, racistes, xénophobes, à connotation sexuelle, incitants à la haine, à la violence, encourageant les activités ou l'usage de substances illégales ou, plus généralement, contraires aux finalités de la Plateforme, de nature à porter atteinte aux droits de Yoopies ou d'un tiers ou contraires aux bonnes mœurs.

Les notes vont de 1 à 5 étoiles. L'addition de ces notes donne une note globale allant également de 1 à 5 étoiles.

Lorsque l'Intervenant aura fait l'objet d'au moins une notation, la note moyenne allant de 1 à 5 étoiles sera mise en ligne sur le profil de l'Intervenant. A chaque nouvelle notation, une nouvelle moyenne sera établie.

La note individuelle attribuée par le Bénéficiaire à un Intervenant pourra être divulguée à l'Intervenant à sa demande. Ce dernier pourra répondre depuis son compte à l'appréciation en vertu de son droit de réponse.

En fonction de leur ancienneté ou de l'évolution des appréciations données par les Demandeurs, Yoopies se réserve la possibilité de supprimer des notations.

Article 8 – Rémunération de Yoopies

En contrepartie des Services fournis aux Membres, Yoopies perçoit le prix des Abonnements Premiums ainsi qu'une commission sur le Prix des Missions.

Les montants des Abonnements Premiums sont les suivants :

- pour un Abonnement Premium mensuel : 34,90 € TTC, soit 29,08 € HT ;
- pour un Abonnement Premium trimestriel : 57,00€ TTC (soit 19,00€ TTC par mois), soit 47,5€ HT ;
- pour un Abonnement Premium annuel : 168,00€ TTC (soit 14,00€ TTC par mois), soit 140,00€ HT.

Yoopies se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles.

Le montant des commissions est de 1 €, quelle que soit la prestation de Service de Garde d'Animaux réalisée.

Le montant des Abonnements et des commissions applicables peuvent varier à la hausse comme à la baisse à tout moment. Les Membres seront informés par tout moyen utile de la date d'entrée en vigueur des nouveaux montants trente (30) jours avant leur mise en ligne.



Les nouveaux montants s'appliqueront à toute Mission dont le formulaire aura été créé après leur entrée en vigueur et à tout Abonnement souscrit après leur entrée en vigueur.

Les Membres reconnaissent et acceptent qu'il leur appartient de prendre connaissance du montant des commissions applicables à la date à laquelle ils répondent favorablement à une Mission ou des montants applicables à la date à laquelle ils souscrivent à un Abonnement.

Article 9 – Transactions financières

9.1. Transactions et Abonnements Premium

Yoopies a choisi de faire appel à Stripe pour l'ensemble des Services monétiques de paiement par carte bancaire pour les Abonnements Premium.

En utilisant le système de paiement par Carte Bancaire ou Paypal (uniquement réservé aux Demandeurs) lors des Missions proposées sur la Plateforme Yoopies, les Membres acceptent les conditions particulières d'utilisation de Stripe sont disponibles [ici](#).

9.2. Transactions et paiement des Missions.

Yoopies a choisi de faire confiance à Leetchi Corp. S.A à travers la solution MANGOPAY pour l'ensemble des services monétiques de paiement par carte bancaire pour le paiement des Missions.

Yoopies permet ainsi à ses Membres de devenir détenteurs d'unités de monnaie électronique sur des comptes de cantonnements (eWallet). En utilisant le système de paiement par Carte Bancaire lors des Missions proposées sur le Site Yoopies, les Membres acceptent les Conditions Générales d'Utilisation de la monnaie électronique Leetchi de MANGOPAY disponibles [ici](#).

9.3. Défauts de paiement

Tout défaut de paiement de sommes dues à Yoopies donne lieu à l'envoi d'un e-mail par cette dernière au Membre concerné lui demandant de régulariser sans délai le paiement au moyen du relevé d'identité bancaire de Yoopies joint à l'e-mail.

Des e-mails de relance et des courriers valant mise en demeure peuvent également être adressés au Membre par Yoopies .

A défaut de régularisation, Yoopies se réserve le droit de suspendre le compte du Membre concerné jusqu'à complète régularisation dudit paiement, entraînant l'annulation des éventuelles réservations en cours et à venir, sans que la responsabilité de Yoopies ne puisse être engagée à ce titre.



Toute question ou réclamation concernant une difficulté ou un défaut de paiement peut être transmise directement à l'adresse suivante : contact@yoopies.fr.

Article 10 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de [l'article L. 221-18 du Code de la consommation](#), l'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat de vente, dans le cas où le contrat n'a pas été exécuté avant la fin de ce délai de rétractation.

Le contrat est considéré comme ayant été exécuté dans les cas suivants :

- échange de messages avec des Intervenants ou Demandeurs ;
- prise de contact ou demande d'entretien avec un Intervenant ou Demandeur ou autre demande ;
- réservation d'une Mission ;
- réalisation d'une Mission ;
- récupération d'au moins un numéro de téléphone d'un Intervenant ou d'un Demandeur ;
- utilisation par le Demandeur du crédit offert lors de l'achat de son Abonnement Premium ;
- contact par email ou téléphone avec le service d'assistance client ou juridique de Yoopies, hormis le cas où sa demande concerne l'exercice de son droit de rétractation ;
- demande de Vérification du profil de l'Intervenant.

Pour exercer ce droit de rétractation, il convient d'adresser un courrier ou un message électronique exprimant clairement la volonté d'exercer ce droit de rétractation et mentionnant les détails du contrat. Vous pouvez également utiliser le modèle suivant, mis à votre disposition :

« Madame, Monsieur,

[Indiquer clairement vos nom, prénom, email d'inscription et votre adresse]

Par le présent courrier, j'exerce mon droit de rétractation portant sur le contrat conclu le [date de souscription de l'abonnement] avec Yoopies et portant sur mon abonnement Premium. »

Cette demande devra être adressée :

- soit par courrier écrit à l'adresse suivante : Yoopies Services, Cs 48756 58 rue de Monceau 75380 Paris CEDEX 08 ;
- soit par email à l'adresse suivante : abonnement@yoopies.fr.

Conformément aux dispositions de [l'article L. 221-28, 1°, du Code de la consommation](#), l'Utilisateur renonce expressément à l'exercice de son droit de rétractation dans tous les cas

où le contrat a été exécuté avant la fin du délai de rétractation, conformément aux cas susvisés.

Article 11 – Rôle et responsabilité

11.1. Rôle et responsabilité des Utilisateurs

L'Utilisateur a pour obligation de :

- ne pas utiliser la Plateforme à d'autres fins que celles définies dans les présentes CGU ;
- ne pas divulguer sur son profil des informations personnelles permettant aux autres Utilisateurs de le contacter sans passer par l'intermédiaire des Services proposés par Yoopies ;
- ne pas poster, indiquer, ni diffuser sous quelque forme que ce soit des informations ou contenus ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, d'empêcher l'utilisation normale des Services, d'interrompre et/ou de ralentir la circulation normale des communications entre les Utilisateurs par l'intermédiaire des Services, tels que des logiciels, virus, bombes logiques, envoi massif de messages, etc. Yoopies se réserve le droit de supprimer les messages envoyés massivement par un Utilisateur afin de préserver une qualité d'utilisation normale du service pour les autres Utilisateurs ;
- ne pas poster, indiquer, ni diffuser sous quelque forme que ce soit, ne tenir aucun propos, n'avoir aucun comportement de nature ou à caractère discriminatoire, diffamatoire, injurieux, obscène, pornographique, vulgaire, offensant, agressif, déplacé, violent, menaçant, harcelant, raciste, xénophobe, à connotation sexuelle, incitant à la haine, à la violence, encourageant les activités ou l'usage de substances illégales ou, plus généralement, contraires aux finalités de la Plateforme, de nature à porter atteinte aux droits de Yoopies ou d'un tiers ou contraires aux bonnes mœurs ; ne pas poster, indiquer ni diffuser sous quelque forme que ce soit des informations ou contenus intégrant des liens vers des sites internet tiers dont l'activité est illégale, contraires aux bonnes mœurs et/ou non conformes à l'objet de Yoopies.

11.2. Rôle et responsabilité de Yoopies

Yoopies et les Membres sont des parties indépendantes, chacune agissant en son nom personnel et pour son propre compte.

Yoopies ne conclut aucun contrat au nom et/ou pour le compte d'un Intervenant ou d'un Demandeur, ces derniers contractant directement entre eux par l'intermédiaire de la Plateforme.

Dès lors que Yoopies n'est pas partie aux contrats conclus entre les Utilisateurs, celle-ci ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée au titre des difficultés pouvant intervenir lors de la conclusion ou de l'exécution des contrats conclus entre Utilisateurs, ni être partie à quelques litiges éventuels que ce soit entre eux, à raison de garanties, déclarations ou obligations quelconques auxquelles les Utilisateurs seraient tenus.



En conséquence, Yoopies ne peut en aucun cas être considérée comme employeur d'un Intervenant.

Yoopies ne saurait être tenue responsable de la qualité ou de la conformité de la Mission réalisée par l'Intervenant.

Yoopies décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents pouvant survenir durant une Mission. Plus généralement, Yoopies ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion d'une Mission. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce titre.

Yoopies s'engage à fournir les Services avec diligence, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Utilisateurs reconnaissent et acceptent expressément. La responsabilité de Yoopies est exclusivement limitée à la fourniture des Services selon les modalités décrites aux présentes.

Yoopies ne peut être tenue pour responsable des contenus, dont les auteurs sont des tiers. Toute réclamation éventuelle devra être dirigée en premier lieu vers l'auteur des contenus en question.

Les contenus qui porteraient atteinte à une personne quelle qu'elle soit, peuvent faire l'objet d'une notification auprès de Yoopies selon les modalités prévues à [l'article 6-I-5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique](#), la Société se réservant le droit de prendre les mesures décrites à aux articles 11 et 12.

Article 12 – Sanction des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes, ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements par l'Utilisateur, Yoopies se réserve le droit de :

- suspendre, supprimer ou empêcher l'accès à la Plateforme du Membre, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé ;
- supprimer tout contenu en lien avec le manquement ou l'infraction considéré, en totalité ou en partie ;
- prendre toutes mesures appropriées et engager toute action en justice ;
- avertir le cas échéant les autorités compétentes, coopérer avec elles et leur fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites.

Article 13 – Suspension et résiliation

13.1. Suspension d'une annonce

Chaque Membre peut suspendre la publication d'une annonce publiée sur son compte lui permettant d'être mis en relation avec d'autres Membres de la Plateforme.



La suspension est temporaire et le Membre peut à tout moment la réactiver.

13.2. Résiliation du compte Membre

13.2.1. Compte de l'Intervenant

Chaque Membre Intervenant peut mettre fin à tout moment à son inscription sur Yoopies en demandant la clôture de son compte sans motif et sans frais autres que ceux liés à la transmission de sa demande ou sur son profil dans la rubrique « Mon compte », en cliquant sur « Désactiver mon compte » puis « Me désinscrire ».

Ainsi, le profil de l'Intervenant n'apparaîtra plus dans la liste de recherche.

Afin de clôturer un compte, aucune Mission ne doit être en cours de réalisation. Un Membre Intervenant qui souhaiterait clôturer son compte alors qu'une Mission est en cours devra préalablement l'annuler.

13.2.2. Compte du Demandeur

Chaque Membre Demandeur peut mettre fin à tout moment à son inscription sur Yoopies en demandant la clôture de son compte sans motif et sans frais autres que ceux liés à la transmission de sa demande ou sur son profil en cliquant sur le crayon de modification du profil puis sur « Se désinscrire » et sur « Oui ».

Ainsi, le profil de l'Utilisateur n'apparaîtra plus dans la liste de recherche.

Si le Demandeur a une ou des Missions en cours de réalisation, il devra au préalable les annuler.

Si le Demandeur a souscrit à un Abonnement Premium dont la reconduction n'a pas été arrêtée, il devra arrêter la reconduction de son Abonnement Premium.

13.2.3. Dispositions générales

Sans préjudice des autres dispositions des présentes, en cas de manquement grave du Membre, Yoopies peut résilier son compte sans préavis ni mise en demeure.

Cette résiliation interviendra sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par Yoopies au Membre ou ses ayants droit et représentants légaux en réparation des préjudices éventuels subis par Yoopies du fait de tels manquements.

Article 14 – Propriété intellectuelle

14.1. Contenu diffusé par Yoopies

L'ensemble des éléments (dessins, images, textes, logo) constitutifs du site Yoopies.fr est la propriété exclusive de Yoopies.



D'une manière générale, l'Utilisateur se voit accorder un droit personnel, non-exclusif et non-transférable d'accès et d'utilisation de Yoopies.fr, tout autre droit étant expressément exclu sans l'accord préalable écrit de Yoopies.

La marque Yoopies ainsi que le nom de domaine Yoopies.fr sont et demeurent la propriété exclusive de Yoopies.

14.2. Contenu diffusé par l'Utilisateur

Yoopies bénéficie d'une licence d'utilisation des droits de propriété intellectuelle attachés aux Contenus fournis par les Utilisateurs aux fins de diffusion sur le site Yoopies.fr ou Yoopies.com.

L'Utilisateur autorise expressément Yoopies à modifier lesdits Contenus afin de respecter la charte graphique du site Yoopies et/ou de les rendre compatibles avec ses performances techniques ou les formats des supports concernés.

Les Utilisateurs concèdent une licence mondiale et non exclusive d'utilisation des informations fournies et/ou données. Les Utilisateurs sont exclusivement responsables du contenu des informations et/ou données. Yoopies se réserve le droit de supprimer tout contenu signalé comme étant illégal, contrefaisant des droits de propriété intellectuelle ou contraire aux bonnes mœurs. L'Utilisateur, lors du téléchargement des informations sur le site, peut restreindre ou interdire l'utilisation des informations mises en ligne sur la Plateforme en le notifiant à Yoopies à l'adresse e-mail contact@yooopies.fr.

Article 15 – Intégralité

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions Générales serait devenue nulle ou non avenue par un changement de législation ou une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses des présentes.

Article 16 – Droit applicable – attribution de juridiction – modes alternatifs de règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.

Conformément à [l'article L. 612-1 du Code de la consommation](#), en cas de désaccord entre Yoopies et l'Utilisateur, et lorsque ce désaccord n'a pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable par écrit directement auprès du service client Yoopies via l'adresse à contact@yooopies.fr, l'Utilisateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à Yoopies dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de Yoopies.

Yoopies a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro CS0001346/2007 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.



Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- soit par écrit à : Sas Médiation Solution, 222 chemin de la bergerie, 01800 - Saint Jean de Niois / Tél. : 04 82 53 93 06 ;
- soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr ;
- soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Tout désaccord ou litige qui ne se règle pas de manière amiable relève soit, au titre du Code de procédure civile, de la juridiction du lieu où demeure le défendeur, soit du lieu de l'exécution de la prestation, ou au titre du Code de la consommation, de la juridiction du lieu où le demandeur demeurerait au moment de la conclusion du contrat, sauf si des règles d'ordre public attribuent compétence à d'autres juridictions.